DC
130
.L7M6
1844

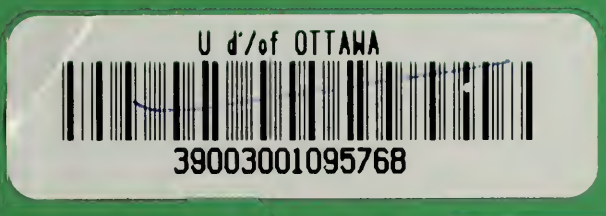

Universitäts
BIBLIOTHECA
Münster

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/mleducdebourgogn00mont

M. LE DUC DE BOURGOGNE.

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

PAR

LÉOPOLD MONTY,

Agrégé d'histoire, ancien élève de l'École Normale.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55.

1844

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottavionsis

DC
130
.L7M6
1844

A mon Beau-Frère, à mon Ami,

ALPHONSE PINARD,

Hommage d'affectueuse et profonde reconnaissance.

PAGES

Introduction. = Traditions de liberté en France. — Théories despotiques de Louis XIV. — Influence et lutte de ces principes contradictoires. — Objet et plan de cette dissertation..... 5

I. = Caractère de M. le duc de Bourgogne. — Circonstances au milieu desquelles il se trouve placé. — Madame la duchesse de Bourgogne. — Campagnes d'Allemagne et de Flandre. — Le Temple et l'hôtel Vendôme. — Etat moral et religieux de l'époque. — Le duc de Bourgogne s'occupe du gouvernement. — Situation de la France..... 20

II. = Opposition et principes politiques de M. le duc de Bourgogne..... 66

III. = M. de Boulainvillers. — M. de Saint-Simon. — Fénelon. — Conclusion..... 92

M. LE DUC DE BOURGOGNE.

INTRODUCTION.

Traditions de liberté en France. — Théories despotiques de Louis XIV. — Influence et lutte de ces principes contradictoires. — Objet et plan de cette dissertation.

On se propose d'étudier, dans ce travail, les principaux traits de la vie d'un prince qui, placé sur la limite de deux siècles, à la fin d'un règne despotique et à l'approche d'un grand mouvement social, a subi la double influence des deux époques auxquelles il touchait. Des jugements très-divers ont été portés sur le caractère et sur les actes de M. le duc de Bourgogne. Les uns lui ont amèrement reproché des défauts qu'il serait juste d'imputer à son siècle et à son éducation au moins autant qu'à lui-même ; les autres ont glorifié, dans ce prince et dans ses amis, des intentions et des vues dont le mérite serait diminué peut-être par une exacte connaissance des temps qui ont

précédé. Ceux que l'on serait tenté de regarder comme les précurseurs de l'esprit de liberté dans notre pays, méritent moins d'admiration sans doute, s'ils n'ont été que les continuateurs d'une tradition dès longtemps libérale ; ceux auxquels on pourrait reprocher d'avoir affaibli cette tradition en la continuant, doivent encourir moins de blâme, si l'on mesure la distance qu'il leur a fallu franchir pour passer des doctrines monarchiques de Louis XIV aux principes les plus élémentaires des gouvernements libres. Dans les deux cas, l'appréciation de ce qu'ils ont tenté ne peut être faite avec justice qu'à la condition de connaître ce qui avait été essayé par leurs devanciers, ce qui était admis ou réclamé par leurs contemporains. Déterminer ces deux points essentiels, tel est l'objet de cette introduction.

Au risque d'émettre une assertion que bien des esprits trouveraient peut-être encore paradoxale, on peut affirmer que la tradition française a été de tout temps libérale et novatrice. Aux époques mêmes que l'on considère en général comme des temps d'oppression et d'asservissement, et où sans doute il y a eu bien des vexations et bien des misères, il n'est pas moins vrai de dire que la nation n'était pas dépourvue de liberté : car la classe asservie, si nombreuse qu'elle pût être, ce n'était pas la nation. La nation française s'est lentement formée : restreinte d'abord à la noblesse conquérante et au clergé, elle s'est adjoint, dans la succession des temps, la magistrature, les officiers publics, la bourgeoisie ; et à mesure que chacune de ces classes prenait rang dans l'association nationale, elle y trouvait ses libertés et ses garanties : la noblesse dans

l'indépendance féodale, le droit de résistance et la sauvegarde de l'épée ; le clergé dans ses priviléges ; la magistrature dans ses droits acquis ; les officiers publics dans leur titre inamovible et héréditaire ; la bourgeoisie dans ses franchises et ses élections libres. Ces garanties étaient bien incomplètes assurément, bien souvent méconnues, bien différentes de celles que nous possédons aujourd'hui ; ces libertés étaient très-mal comprises et plus mal pratiquées encore ; mais elles étaient réelles néanmoins, et tellement illimitées quelquefois, si avantageuses à l'individu, qu'elles mettaient en péril la société et l'ordre. Notre histoire tout entière, notre littérature surtout, sont là pour attester qu'au moyen âge, la liberté d'esprit, l'indépendance de jugement, n'ont pas fait défaut non plus, et que, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre politique, on a subi parfois, mais on n'a jamais reconnu la servitude.

Cet héritage de liberté qu'ils recevaient de leurs devanciers, les hommes du seizième siècle le grossirent encore, et sans mesure. Poussés à la fois par la Renaissance et par la Réforme, par l'esprit ancien et par l'esprit moderne, et mêlant à ces éléments nouveaux l'indépendance et l'originalité du moyen âge, ils remirent tout en question, philosophie, religion, politique, société ; guerre de plume et guerre d'épée, lutte de Platon et d'Aristote, de la philosophie et de la scolastique, de l'autorité et du libre examen, rien n'y manqua ; sous apparence de querelles religieuses, on vit se débatttre le passé, le présent et l'avenir ; aristocratie, monarchie, démocratie, démagogie, et Calvin, et Rabelais, et La Boétie, et Montaigne, et

les tribuns de la Ligue, et les philosophes du protestantisme, et les politiques du tiers-parti, tout se montra dans ce grand siècle; mais aussi cette séve exubérante produisit des fruits monstrueux, et le désordre entraîna après lui, comme toujours, le despotisme. Toutefois, à cette grande bataille, la liberté religieuse avait gagné l'édit de Nantes ; quant à la liberté politique, elle avait faibli sans doute, mais pas autant qu'il semblerait au premier abord. Le règne de Henri IV fut une époque de transaction d'un côté, d'affaissement de l'autre, bien plus que de despotisme et de servilité. Sous Richelieu même, malgré tant de répressions sanglantes, l'aristocratie n'abandonne aucune de ses prétentions ; les grands restent campés dans leurs gouvernements ; s'ils baissent la tête parfois sous une puissance dont ils ne peuvent plus méconnaître la supériorité, au moins ils réservent tous leurs droits. Avec des formes plus modérées, et surtout plus légales, la magistrature ne fut pas moins intraitable. Lorsque les grands étaient frappés, les magistrats protestaient; presque toutes les victimes de Richelieu trouvèrent d'opiniâtres défenseurs au parlement de Paris ; toutes ses mesures arbitraires y rencontrèrent des résistances que les mauvais succès ne découragèrent jamais.

Le despotisme grandissait cependant; insinuant avec Henri IV, violent avec Richelieu, rusé et cauteleux avec Mazarin, il arrivait rapidement à ses fins ; les orageuses libertés du temps, droits féodaux, priviléges parlementaires, franchises municipales, étaient frappées coup sur coup ; elles firent, avant d'expirer, une dernière explosion : ce fut la Fronde.

Il ne semble pas qu'on doive parler de la Fronde comme l'ont fait la plupart des historiens. Cette tentative malheureuse, il est vrai, pour fonder dans notre pays un gouvernement libre, a été traitée généralement avec une dédaigneuse légèreté qu'elle ne mérite pas, il s'en faut bien. On peut accorder que le conseiller Broussel et le président Charton aient été des personnages fort ridicules; on peut rire encore des irrésolutions de Gaston, de la jovialité soldatesque de Charles de Lorraine, de la fuite de M. le prince le héros devant une troupe d'ânes et de paysans, des soupirs de M. de Turenne, et des beaux cheveux blonds de M. de Beaufort; mais tout cela ce n'est pas l'histoire, c'est l'anecdote, et encore l'anecdote mal choisie; il y avait à prendre dans la vie de madame de Longueville, de la duchesse de Bouillon, d'Angélique de Montmorency, de Clémence de Maillé, des traits bien autrement intéressants, et qui seraient à nos yeux de nouveaux témoignages de cette indépendance de l'esprit français, dont on recherche ici les traces. Mais, encore une fois, ce n'est pas là l'histoire de la Fronde : cette histoire se trouve dans les actes fort graves du parlement, dans les émeutes fort sérieuses de la place publique. S'il est vrai, comme on l'a dit, que quelques-uns jouassent à la révolte, assurément les magistrats et le peuple n'y jouaient point, et c'était bien d'une révolution qu'il s'agissait pour eux. Cette révolution était renfermée dans les articles délibérés en la salle de Saint-Louis, et dans la déclaration du 24 octobre 1648. Garantir la liberté individuelle contre l'autorité arbitraire, associer le parlement à la puissance législative, et soumettre l'impôt au

contrôle régulier de cette compagnie, c'était, à coup sûr, établir un gouvernement libre, et tel était en effet le but des chefs de la Fronde, et du cardinal de Retz en particulier. Mille obstacles s'opposaient alors à la réalisation d'une pareille entreprise ; et lorsque, par les difficultés mêmes, les esprits se furent aigris de part et d'autre, leur emportement ne connut plus de bornes. La majesté royale reçut une mortelle atteinte des injures prodiguées à Anne d'Autriche dans maints et maints pamphlets ; « le nom de roi était devenu odieux, on parlait de s'en défaire et d'établir une république [1] ; » ce cri de *république* sortit plus d'une fois des attroupements populaires, et vint retentir aux oreilles des magistrats [2] ; au parlement même, en pleine assemblée des chambres, quelques conseillers parlèrent de raser la Bastille [3]. On réclamait la convocation des Etats généraux, en démontrant que la puissance de cette assemblée devait être supérieure à celle des rois [4]. L'exemple de l'Angleterre, présent à tous les esprits, encourageait les espérances des plus audacieux ; on blâmait généralement la sanglante catastrophe qui avait terminé la révolution anglaise; mais le plus grand nombre approuvait, de cette révolution, le principe et les résultats; quelques-uns entretenaient l'espoir d'ar-

[1] *Mémoires du P. Berthod*, p. 300. Omer Talon, II, 237. Edition Petitot.

[2] *Mémoires du cardinal de Retz*, I, 230. Edition 1842.

[3] *Mémoires du cardinal de Retz*. I, 259.

[4] *Mémoires de Guy Joly*, p. 142 ; *Mémoires de Claude Joly*, p. 487. Et dans le Recueil des Mazarinades, le *Formulaire d'Etat* et le *Royaliste au Mazarin*.

river au même point par des moyens différents [1]. Nous voilà, certes, fort loin des ridicules de Charton et de Broussel, et, si l'on veut se rappeler l'héroïque intrépidité, l'aveugle obstination et les poignantes angoisses d'Anne d'Autriche, les tristes scènes qui eurent lieu au Luxembourg et à l'Hôtel de Ville [2], on devra convenir que l'ensemble de ces événements est fort sérieux, et présente toutes les analogies que la différence des temps permet de rencontrer avec une autre époque dont on ne rit jamais. Telle fut la Fronde, dernière et impuissante manifestation de cet esprit de liberté que l'on trouve en France à toutes les époques. Mais cette liberté que l'on réclamait pour quelques-uns et non pas pour tous, que l'on réclamait au nom de quelques chartes ignorées et d'une constitution introuvable, et non pas au nom de la dignité et de la raison humaines, devait succomber, et succomba en effet. Le 22 octobre 1652, ces magistrats qui avaient réclamé pour eux une participation au gouvernement de l'Etat, entendirent leur arrêt de condamnation sévèrement prononcé par Louis XIV lui-même.

Au dix-septième siècle comme au seizième, le désordre et l'impuissance avaient légitimé le despotisme. D'ailleurs, avant de songer à être libre, il faut exister ; or, la première condition de l'existence pour un peuple, c'est l'unité, et l'unité de la France allait se former à l'ombre de la mo-

[1] *Mémoires du P. Berthod*, p. 301; *de Guy Joly*, p 15; *du cardinal de Retz*, 1, 245.

[2] *Mémoires de Conrart*, p. 116-50; *de mademoiselle de Montpensier*, année 1652. Edition Petitot.

narchie absolue mieux qu'elle ne l'aurait fait dans toute autre condition. Les dispositions des contemporains, de ceux-là même qui avaient été les plus ardents à l'œuvre révolutionnaire de la Fronde, secondèrent merveilleusement les progrès du despotisme : les plus opiniâtres finirent leur carrière dans la retraite ou dans la pénitence ; les autres se soumirent, se transformèrent de rebelles en courtisans ; « la cour n'avait point assez d'oreilles pour écouter tous ceux qui demandaient pardon [1]. » L'héroïne du faubourg Saint-Antoine et de la Bastille retourna auprès du roi, « bien fâchée d'avoir été méchante, et promettant d'être sage à l'avenir [2] ; heureuse, quelques années après, de recevoir une levrette en cadeau des mains de ce Mazarin tout à l'heure si maudit, et de pouvoir dire cent fois le jour, en la montrant à tout le monde : c'est M. le cardinal qui me l'a donnée [3]. » Condé fit comme Mademoiselle, il revint contrit et repentant, beaucoup plus toutefois en apparence qu'en réalité, car Chantilly, sa résidence, devint le centre d'une réunion où les mérites de Louis XIV étaient médiocrement appréciés [4].

Ainsi, c'est à l'opposition caustique, mais timide, de Chantilly, que vient aboutir cette longue tradition de liberté dont on a retracé brièvement l'existence. Non-seulement le despotisme se fonda, grandit et se consolida,

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, année 1652, p. 371.

[2] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, année 1657, p. 204, 216, 219 ; année 1658, p. 299.

[3] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, année 1659, p. 406.

[4] Burnet, *Histoire de mon temps*, II, III, 298, 482.

mais encore, chose inouïe ! il se fit à lui-même ses théories et ses maximes ; ce fut Louis XIV qui les rédigea pour l'instruction de ses héritiers : « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement [1]. La France est un état monarchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier n'y représente qu'un seul individu envers le roi. Toute puissance, toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit. Dans l'Etat où vous régnerez après moi, vous ne trouverez point d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir de vous son origine et son caractère ; point de compagnie qui ne se croie obligée de mettre son unique sûreté dans son humble soumission. L'assujettissement qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang... Il est de certaines fonctions où, tenant, pour ainsi dire, la place de Dieu, nous semblons être participants de sa connaissance aussi bien que de son autorité. Décidez donc, Dieu qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires... Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature qu'il soit, nous appartient à même titre, et les deniers qui sont dans notre cassette, et ceux qui demeurent entre les mains des trésoriers, et ceux que nous laissons dans le commerce de

[1] *Œuvres de Louis XIV*, II, 336.

nos peuples. Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés par les gens d'église et par les séculiers. La vie des sujets même est leur propre bien [1]. »

Et comme si ce n'était pas assez de la plume de Louis le Grand pour donner force à ces principes de despotisme, la voix imposante de Bossuet vient s'y joindre, et décore les mêmes idées de toutes les magnificences du langage : « Le prince en tant que prince n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public, tout l'Etat est en lui ; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant : que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion. Dieu donne au prince de découvrir les trames les plus secrètes. Il a des yeux et des mains partout. Il a même reçu de Dieu, par l'usage des affaires, une certaine pénétration qui fait penser qu'il devine. A-t-il pénétré l'intrigue, ses longs bras vont prendre ses ennemis aux extrémités du monde : ils vont les déterrer au fond des abîmes. Il n'y a point d'asile assuré contre une telle puissance. Je ne sais quoi de divin s'attache au prince, et inspire la crainte aux peuples... O rois, exercez hardiment votre puissance, car elle est divine et salutaire au genre humain. Vous êtes des dieux, c'est-à-dire, vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin.

[1] *Œuvres de Louis XIV*, II, 26-301.

Vous êtes les enfants du Très-Haut ; c'est lui qui a établi votre puissance pour le bien du genre humain[1]. »

Moins de vingt ans après que ces doctrines avaient été émises et acceptées sans contestation, voici ce qu'on écrivait, ce qu'on lisait en France avec empressement : « Entre tous les biens dont on a sujet de pleurer la perte, la liberté sans doute est des principaux. Il est malaisé d'être esclave au milieu de mille personnes libres sans être touché de son esclavage. C'est pourquoi la France se doit réveiller, et sentir le poids de l'effroyable tyrannie sous laquelle elle gémit, en considérant l'heureuse liberté dont jouissent tous les Etats voisins... La France seule, le plus beau pays de l'Europe, la plus noble partie du monde, se voit assujettie à une domination cruelle, tyrannique, et à une puissance qui ne se donne pas de bornes. Des peuples libres, et qui ont tiré le nom de Francs de leur ancienne liberté, sont aujourd'hui les plus assujettis de tous les peuples, sans excepter ceux qui gémissent sous la tyrannie du Turc. Aujourd'hui toute liberté est perdue, jusqu'à celle de parler et de se plaindre. Je regarde avec compassion la cruelle tempête dont ma patrie est menacée, je pleure la désolation de ses villes, la mort de ses enfants, et la perte de ce que la tyrannie de son gouvernement lui a laissé de reste, et je ne saurais m'empêcher de lui souhaiter un retour de raison et de courage ; de raison, afin qu'elle comprenne que les priviléges des peuples ne souffrent point de prescription, et ne périssent point par

[1] Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture-Sainte*. Œuvres, I, 370-1. Edition Firmin Didot, 1845.

l'usurpation des princes, et qu'ainsi un siècle ou deux de tyrannie ne lui ôtent pas le droit de se remettre en liberté; de courage, afin qu'elle puisse profiter des circonstances présentes, les plus heureuses qui furent jamais, pour ramener le gouvernement du royaume à son ancienne forme, et pour secouer le joug de cette puissance despotique selon laquelle les Français sont traités avec une dureté inconnue à tous les peuples qui vivent sous des princes chrétiens [1]. »

Nous voici revenus, ce semble, au libre langage du seizième siècle et de la Fronde; voilà que nous touchons aux théories politiques du siècle suivant; et, certes, nous sommes loin déjà de la royauté divinisée de Bossuet et de Louis XIV. Que s'est-il donc passé qui motive un pareil changement? Cherchons à le découvrir.

Lorsqu'un gouvernement fort et respecté succède à une époque de révolution, il accomplit ordinairement une double tâche : d'abord il fait passer dans les actes, il régularise, il propage les principales idées que le mouvement révolutionnaire vient de mettre en lumière; c'est là sa force et sa gloire; en second lieu, comme il touche à une époque de désordre, comme il craint de voir remettre en question les précieux résultats que l'on vient d'obtenir, il s'efforce d'arrêter l'élan des esprits, et alors, emporté par sa force même, il dépasse son but, il improuve, il combat, il étouffe toute innovation; il se reporte, par haine du mouvement et de la nouveauté, vers des idées que le temps a condamnées : c'est là sa faiblesse et sa faute.

[1] *Les Soupirs de la France esclave*, 1690, p. 3-4.

Toutefois, ne nous armons pas contre cette faute d'une excessive sévérité : lorsque certaines formes de société ou de gouvernement ont reçu la sanction de l'expérience, lorsqu'un peuple a longtemps vécu avec elles et par elles, on est excusable de s'y attacher, même avec une aveugle obstination, et de ne pas vouloir se hasarder sur la foi d'une promesse ou d'un raisonnement ; cette lutte contre les vagues espérances d'un avenir encore inconnu peut même avoir son éclat et sa grandeur. Eh bien ! le gouvernement de Louis XIV avait traversé la première de ces deux phases ; tout le bien qu'il pouvait faire, il l'avait fait, et il en avait fait beaucoup : l'histoire doit lui rendre une éclatante justice, et la postérité lui conserver une reconnaissance profonde. A l'époque où nous sommes, il était entré déjà dans sa seconde période ; il croyait son œuvre accomplie ; l'inquiétude des esprits semblait complétement calmée ; aucune réminiscence des agitations antérieures ; partout l'ordre absolu, la régularité la plus exacte que jamais peut-être aucun gouvernement soit parvenu à établir. De quelque côté qu'on se tournât, la règle était là, étroite, rigide, inexorable : en politique, l'autorité monarchique telle que l'entendait Louis XIV ; en religion, le gallicanisme interprété par Bossuet ; en philosophie, Descartes avec ses prudentes réserves ; en littérature, l'imitation élégante de l'antiquité ; dans l'ordre social, l'amour et la continuation, pour chacun, de sa condition présente, sauf les bienfaits et distinctions que pouvait dispenser la main royale ; de telle sorte que, les existences et les esprits se tenant renfermés à jamais dans un cadre tracé d'avance, la tranquillité fût parfaite. Cette tranquillité

dura un demi-siècle, jusqu'au moment où ce gouvernement, ayant usé ses qualités et perdu son prestige, ses défauts, ses excès, les vices inhérents au despotisme, restèrent manifestes à tous les yeux. On commençait à souffrir, et on réclamait; bientôt les misères furent plus vives, les revers plus accablants, et, par conséquent aussi, les plaintes plus amères, les récriminations plus audacieuses. On chercha le remède, c'est-à-dire le changement. Ce n'est pas tout encore : ce gouvernement avait été assez fort, non pas pour modifier le caractère de la nation, mais au moins pour suspendre, si je puis ainsi parler, pendant près de cinquante ans, ses allures et ses habitudes. Et voilà que, l'éblouissement ayant cessé, la mémoire revenait; on avait souvenance des anciennes libertés, des franchises d'autrefois ; en un mot, la vieille séve française, active, remuante, quelquefois désordonnée, reprenait son cours ; les qualités et les défauts du génie national commençaient à reparaître, et devaient, en peu d'années, se manifester avec énergie.

Ainsi, à la fin du dix-septième siècle, des principes contradictoires se trouvaient en présence et en lutte, et exerçaient sur les esprits cette influence que les hommes subissent, même à leur insu. D'une part, les traditions d'une liberté mal définie, mal appliquée, mais réelle, vivace, inhérente au caractère national; de l'autre, les théories politiques et sociales de Louis XIV, auxquelles l'éclat du plus grand règne de notre histoire avait déjà donné la consécration qu'elles ne pouvaient encore tenir de la durée. Cette contradiction et cette lutte devaient produire dans les esprits des résultats étranges, que l'on aura plus d'une fois à re-

chercher dans le cours de ce travail. Il suffit maintenant d'avoir constaté des antécédents dont la connaissance nous était indispensable. Sur le théâtre que l'on vient de décrire va paraître un prince dont le nom a été souvent invoqué à des titres très-divers par des partis opposés, M. le duc de Bourgogne. On se propose : 1° d'étudier en lui l'homme et le prince, de suivre le développement de son caractère dans les principales phases de sa vie privée et de sa vie publique, en tenant compte toujours des circonstances au milieu desquelles il a vécu, des faits généraux qui ont pu exercer sur lui quelque empire ; 2° de s'arrêter particulièrement sur ses principes et ses vues politiques, sur tout ce qui constitue son opposition à la monarchie de Louis XIV, et d'apprécier, autant qu'on le pourra, le règne qu'il aurait donné à la France ; 3° d'apprécier aussi, au moins dans leurs principaux traits, les théories politiques de trois hommes qui ont eu sur ce prince une incontestable influence, M. de Boulainvilliers, M. de Saint-Simon et Fénelon.

I.

Caractère de M. le duc de Bourgogne. — Circonstances au milieu desquelles il se trouve placé. — Madame la duchesse de Bourgogne. — — Campagnes d'Allemagne et de Flandre. — Le Temple et l'hôtel Vendôme. — Etat moral et religieux de l'époque. — Le duc de Bourgogne s'occupe du gouvernement. — Situation de la France.

Louis, duc de Bourgogne, était né le 6 août 1682. Placée entre les traités de Nimègue et la révocation de l'édit de Nantes, cette date marque l'apogée de la gloire de Louis XIV. Aussi les contemporains, comme s'ils avaient pressenti la décadence prochaine, se livrèrent avec une sorte d'ivresse à une dernière manifestation de joie publique [1]. Les fêtes populaires auraient été singulière-

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 275. *Lettre de madame de Sé-*

ment contristées, si l'avenir eût pu se laisser entrevoir un moment. Ce jeune prince, que tant d'acclamations venaient de saluer, ne devait jamais plus obtenir les applaudissements de la France. N'ayant aucune direction à attendre de son père, et privé à huit ans de sa mère, la mélancolique et maladive Marie-Anne de Bavière, il manifesta, dès que son caractère put se révéler, des défauts que les exemples et la sévérité de la famille auraient été insuffisants à réprimer. Emporté jusqu'à l'extravagance, orgueilleux au point de regarder les hommes comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance, ses frères comme de simples intermédiaires entre lui et le genre humain [1]; cruel dans ses paroles comme dans ses actes, ne respectant rien dans l'âpreté de ses convoitises, ardent, dit son panégyriste lui-même, pour tout ce qui est défendu au corps et à l'esprit. A côté de ces vices dégradants, des qualités excellentes : une merveilleuse activité d'esprit, une incroyable aptitude à toute chose, une sensibilité exquise, qui se réveillait au souvenir de sa mère et à la lecture des poëtes; un amour qui allait jusqu'au ravisse-

vigné au prés dent de Moulceau, t. IV, p. 170. C'est pour la naissance du duc de Bourgogne que La Fontaine fit la ballade :

Or est venu l'enfant tant souhaité.....

Les flatteurs n'avaient pas attendu que le prince fût né pour en faire un prodige, V. la *Querelle des Dieux sur la grossesse de madame la Dauphine;* Paris, 1682, in-12.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, XV, 79, 80; XVIII, 210; et Duclos, *Mémoires secrets*, année 1712, p. 77-9.

ment[1] pour la musique, la peinture, la poésie, les spectacles; c'était, en un mot, une de ces organisations singulières, où le bien et le mal se rencontrent dans une égale mesure, et qui semblent appelées à de grandes destinées, lorsque, ayant vaincu leurs mauvais penchants, elles trouvent un assez vaste espace pour développer librement leurs plus nobles inclinations. Mais, autour du jeune prince, tout semblait condamner ses qualités comme ses défauts : cette régularité inflexible, caractère extérieur du siècle, l'enveloppait de toutes parts, et il ne pouvait pas savoir encore combien les apparences étaient mensongères[2]. Qu'elle se présentât sous la figure austère, quoique bienveillante, de son gouverneur, le duc de Beauvilliers, consacrant une heure et demie par jour aux exercices de piété, et communiant régulièrement deux fois la semaine[3], sous les formes paternelles et insinuantes de Fénelon, son précepteur, avec toutes les facilités qu'aurait pu y mettre son confesseur, le P. Martineau; c'était toujours la règle, et la règle proscrivait tout en lui, le bien comme le mal. Ces larmes qu'il versait avec abondance en écoutant quelques vers de Virgile, en lisant l'Oraison funèbre de sa mère, viendrait-il les montrer à cette cour où la mort pouvait frapper la femme, le frère, le fils, sans altérer la sérénité royale, ni troubler l'ordre

[1] Saint-Simon, XVIII, 210. Le P. Martineau, *Recueil des vertus de Louis de France, duc de Bourgogne;* Lyon, 1712, p. 132.

[2] « Régularité et dévotion d'écorce, » dit, en parlant de Louis XIV, le duc de Saint-Simon, XVIII, 213. Édition Delloye, 1840.

[3] *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par M. l'abbé Proyart, 1782, t. 1er, p. 8-10.

des amusements quotidiens [1]? Son activité d'esprit ne le conduirait-elle pas à la nouveauté, c'est-à-dire à l'erreur [2]? Cette aptitude que lui avaient reconnue et Fénelon, et Fleury, et le témoignage non suspect de Bossuet, à quoi lui servirait-elle? Son grand-père *craignait les esprits* [3], son père avait juré haine immortelle aux livres et à ce qu'ils apprennent. Comment satisfaire son goût pour la poésie, la musique, la peinture, dans un monde où l'on traitait de rêveries et de chimères tout ce qui sortait du cadre accoutumé [4]? Il fallait donc étouffer ses qualités elles-mêmes; à combien plus forte raison ses défauts! Et que devait-il arriver, si, la règle s'exagérant elle-même, le duc de Beauvilliers, au dire de Louis XIV, se montrait trop dévot, Fénelon trop mystique, le P. Martineau trop exigeant [5]? Sans vouloir sonder des mystères impénétrables, ni recourir à une

[1] V. pour la mort de la Reine, *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 439; pour celle de Monsieur, Saint-Simon, v, 226-7; pour celle de Monseigneur, Saint-Simon, xvii, 30, 45-6; et tant d'autres preuves de la profonde insensibilité de Louis XIV.

[2] « Toutes les fausses religions ont pour marque manifeste leur innovation, » Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture-Sainte*, OEuvres, i, 387.

[3] *Mémoires de Duclos*, p. 179. Saint-Simon, ix, 16, xiii; 228 et *passim*.

[4] Il y a eu sans doute des poëtes, et de grands poëtes, sous ce règne; mais je demande que l'on distingue les époques : Racine faisait alors pénitence de ses tragédies. — Les mots de rêveries et de chimères ont été appliqués par Louis XIV à madame Guyon et à Fénelon.

[5] *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par M. l'abbé Proyart; Lyon, 1782, t. 1er, p. 72.

psychologie téméraire, on peut affirmer qu'une lutte violente dut se livrer dans l'âme du jeune prince. Les contemporains remarquèrent en lui une subite transformation, et, quand elle fut opérée, rien ne subsista du duc de Bourgogne tel qu'il était d'abord. Le monde où il vivait l'avait condamné au nom d'une règle impitoyable; eh bien! il avait accepté la condamnation, il avait fait le sacrifice complet de lui-même; mais, en même temps, il retournait contre les autres cette verge dont il s'était frappé; il prononçait contre eux l'arrêt qu'il avait prononcé contre lui-même, et ses arrêts allaient atteindre son père, son grand-père, ceux qu'il devait aimer, ceux qu'il aurait voulu respecter. Sa manière de vivre suffisait pour condamner la leur, et, dans sa rigidité, il allait jusqu'à blâmer également leurs plaisirs les plus répréhensibles, et ceux de leurs amusements pour lesquels sa qualité de fils lui commandait l'indulgence [1]. Louis XIV, avec une aigreur malaisément dissimulée, Fénelon, avec une admirable sagesse, s'efforçaient de défaire leur propre ouvrage [2]; vain espoir! Une piété rétrécissante [3], austère, presque farouche,

[1] Il refuse d'assister à une fête de la cour le jour des rois; une autre fois, d'accompagner son père au spectacle. V. Fénelon, *Instructions pour le duc de Bourgogne* dans l'*Histoire de Fénelon* de M. de Bausset, t. III, liv. VII, p. 126-8. V. aussi Saint-Simon, XV, 81.

[2] « A moins que vous n'aimiez mieux aller à vêpres, » lui dit un jour avec amertume Louis XIV, en le convoquant pour le conseil. — Saint-Simon, XIII, 98. Fénelon, *Lettre au duc de Chevreuse*, OEuvres, III, p. 639.

[3] C'est l'expression de Saint-Simon, XII, 12.

avait pris possession du prince tout entier ; il se tenait étroitement renfermé, faisant longuement ses examens de conscience, pour en tirer la matière de ses confessions. De quinze jours en quinze jours, il rendait au P. Martineau un compte très-détaillé de sa conduite ; deux fois l'année, il faisait avec lui une revue générale des six mois précédents [1] ; il écrivait, jour par jour, ses réflexions pieuses [2] ; il se livrait encore à l'étude, non plus à ces études profondes qu'il regardait comme dangereuses, mais aux observations les plus inoffensives des sciences exactes. S'il sortait, par moment, de la retraite et du silence, c'était pour s'abandonner aux puérilités les plus malséantes [3], et, comme le dit plaisamment le duc de Saint-Simon, aux délassements d'un séminariste en récréation [4]. Un trône l'attendait pourtant, et le roi son grand-père, en l'admettant de bonne heure au conseil des dépêches et au conseil d'Etat [5], le préparait aux devoirs de la royauté ; il s'y préparait lui-même, mais avec

[1] *Recueil des vertus de Louis de France, duc de Bourgogne*, par le P. Martineau ; Lyon, 1712, p. 30-1.

[2] Le P. Martineau les a conservées, et elles confirment singulièrement l'expression précédemment citée de Saint-Simon.

[3] Des crapauds crevés avec de la poudre, des mouches étouffées dans l'huile, des grains de raisin écrasés, le jeu de volant, etc., Saint-Simon, xv, 56-7.

[4] Saint-Simon, xv, 83.

[5] Au conseil des dépêches, le 25 octobre 1699 ; au conseil des finances et au conseil d'Etat, le 4 décembre 1702 ; par conséquent à dix-sept et à vingt ans. Ni le frère, ni le fils de Louis XIV n'avaient été aussi favorablement traités.

une sorte de résignation qui cachait mal son dégoût, et sans paraître comprendre tout ce qu'il y a de grand dans l'usage du pouvoir mis au service de la conscience, dans le sacrifice de soi-même à ses semblables : « Des hommes grossiers et peu éclairés, écrivait-il, disent quelquefois : Si j'étais roi ! et ils s'imaginent qu'il leur serait facile de l'être ; l'homme judicieux et sensé s'applaudit de n'être pas né pour gouverner les hommes, et prie Dieu d'inspirer la sagesse et le conseil à ceux qu'il destine à ce pénible emploi. Oui, de tous les hommes qui composent une nation, le plus à plaindre, et celui qu'on plaint le moins, c'est le souverain. Il a toutes les incommodités de la grandeur, sans pouvoir presque en goûter aucun des agréments. Il est, au milieu de ses sujets, celui qui a le moins de liberté, le moins de tranquillité, le moins de ces moments où il puisse se reposer dans une joie douce et pure. Toute sa vie se passe dans un tourbillon d'affaires ; elle n'est qu'un cercle de représentations gênantes, de soins inquiétants, de travaux pénibles, de sollicitudes accablantes. Ce qu'il avait disposé pour le bien tourne à mal ; le peuple, touché du mal qu'il souffre, ignore les mesures que le souverain avait prises pour le prévenir, et les soins qu'il se donne pour y mettre fin. Il dispose des emplois et des places importantes ; il veut pourvoir le mérite, il est trompé ; il se proposait de faire un heureux, il a fait dix mécontents et un ingrat ! Le souverain a des palais et des richesses, mais des palais qu'il ne connaît pas, des richesses dont il ne jouit pas. Il est indigent de toute l'indigence de ses sujets. Il répond tout à la fois, et du mal qui se fait dans son royaume, et du bien qui ne s'y fait

pas. Dans l'ordre physique et moral, il peut tout ce qu'il veut : ne voudra-t-il jamais plus qu'il ne doit ou autrement qu'il ne doit?... Personne n'a plus de facilité pour s'égarer du vrai chemin, ni moins de ressources pour y rentrer [1] ! »

Deux choses pouvaient encore modifier profondément cet étrange caractère : le mariage et un brusque changement d'habitudes et de vie. La double épreuve eut lieu.

Le duc de Bourgogne épousa, presque au sortir de l'enfance, Marie-Adélaïde de Savoie. Les négociations de ce mariage avaient été le préambule du premier traité sans gloire et presque sans résultats que la France eût conclu sous Louis XIV. Le déclin du règne commençait ; quelque effort que l'on pût faire pour s'éblouir dans les fêtes dispendieuses qui accompagnèrent cette union, l'épuisement et la fatigue se faisaient sentir de tous côtés ; l'illusion n'était déjà plus possible sur le véritable état du royaume [2], et le profond sentiment de tristesse dans lequel devait s'éteindre ce règne si brillant à son début se répandait partout : « Que ne puis-je vous faire voir, écrivait madame de Maintenon, dans un de ces moments d'effusion qui sont si rares chez elle, que ne puis-

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 45-9.

[2] V., sur la détresse du royaume vers cette époque, madame de La Fayette, *Mémoires de la cour de France*, p. 72-3. Madame de Maintenon, *Lettres*, t. III, p. 191, année 1698. Edition Léopold Collin, 1806. Les *Soupirs de la France esclave*, 1690, p. 14-16. La *Politique française démasquée*, Utrecht, 1695, p. 1-3. Qu'on se rappelle aussi le tableau que trace La Bruyère de l'état des populations des campagnes, ch. *de l'homme*, p. 320-1. Edition Lefèvre, 1841.

je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie ; j'ai goûté des plaisirs ; j'ai été aimée partout, dans un âge un peu plus avancé ; j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit ; je suis parvenue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce que, en tout cela, rien ne satisfait entièrement [1]. » Tout à coup, dans cette cour déjà sombre et attristée, parut une princesse toute légère, toute vive, causante, sautante, voltigeante [2], faisant renaître partout sous ses pas le plaisir et la vie : c'était madame la duchesse de Bourgogne. Elle savait qu'il fallait amuser le vieux roi, amuser madame de Maintenon et ne pas lui porter ombrage, se montrer, pour complaire à Monsieur, habile dans la connaissance des généalogies et du blason, écouter les récits de chasse et partager les longs et copieux repas de Monseigneur [3], subir les importunités et la pesante dévotion de M. le duc de Bour-

[1] *Lettre de madame de Maintenon à madame de La Maisonfort*, III, 61-2. Edition Léopold Collin, 1806.

[2] Expressions de Saint-Simon, XVIII, 194-5. V. en outre la lettre de madame de Grignan à madame de Simiane, VI, 404.

[3] Ce dernier point n'était pas, à ce qu'il paraît, celui qui l'embarrassait ni qui lui déplaisait le plus : « On peut, dit madame de Maintenon, la soupçonner quelquefois d'indigestion, sans avoir même mauvaise opinion de son estomac. » *Lettre au duc de Noailles*, V, 5. Edition 1758.

gogne ; elle était prête à tout, propre à tout ; elle venait fouler aux pieds l'étiquette, dans une cour où l'étiquette avait toujours été la suprême loi ; elle apportait auprès de Louis XIV et de madame de Maintenon un mélange de familiarité, d'affection et de respect qu'ils n'avaient jamais connu ; tout plaisait en elle. La descendante des louveteaux de Savoie réunissait, par une rare exception, les grâces de l'enfance à la dextérité et à la dissimulation d'un âge plus avancé [1] ; quelques-uns soupçonnaient, à de certains moments, que cette folle gaieté pourrait bien avoir un but sérieux, et que la princesse qui semblait alors uniquement occupée à dissiper les ennuis de Louis XIV deviendrait peut-être un jour *la maîtresse roue de la machine de la cour et peut-être de l'Etat* [2] ; mais, en général, ce qu'on vit en elle, ce fut la femme aimable et gracieuse, qui égayait par sa présence et sa joyeuse humeur des résidences royales devenues bien tristes sans elle ; à ce titre tout lui fut pardonné, et les défauts de son éducation, et ceux de son caractère, et quelquefois l'indécence de sa conduite [3], et ses coupables intrigues avec Nangis,

[1] Elle sut, à n'en pouvoir douter, qu'elle était espionnée par madame d'Espinoy pour le compte de madame de Maintenon, *mot à mot, lieu par lieu, heure par heure,* et elle n'en fit plus mauvais visage ni à l'une ni à l'autre. Saint-Simon, x, 102-4.

[2] Saint-Simon, xii, 28. Ce soupçon vint particulièrement, lorsque l'on vit avec quelle vivacité et quelle hauteur elle prenait parti pour son mari, contre M. de Vendôme, à l'époque des affaires de Flandre.

[3] *Lettres de madame Charlotte-Élisabeth de Bavière veuve de Monsieur, frère de Louis XIV*, t. ii, p. 69-70.

Maulevrier, l'abbé de Polignac [1], et sa trahison plus coupable encore, peut-être, envers le pays et le roi qui l'avaient si généreusement adoptée [2]. L'histoire n'a pas, pour montrer cette excessive indulgence, les mêmes raisons que la cour de Louis XIV, et, dans les limites du sujet que l'on traite ici, on doit reconnaître que c'était là la femme la moins capable de modifier avantageusement le caractère de M. le duc de Bourgogne. Nature froide et égoïste [3], malgré la vivacité de ses allures, supportant plutôt que partageant l'amour de son mari [4], elle lui communiqua la frivolité de ses goûts [5], se railla de ce qu'il y avait en lui de grave et de sérieux [6], et des personnes respectables qui lui avaient donné cette gravité déplaisante [7]; elle exerça sur lui une influence plutôt mauvaise que salutaire, et le jeune duc marié montra

[1] *Lettres de Madame*, II, 66-7. *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 485-6. Saint-Simon, VIII, 34-41; IX, 57-63.

[2] Elle transmettait à son père, en guerre avec la France, les secrets de l'Etat. Louis XIV en trouva la preuve, après sa mort, dans les papiers de sa cassette : « La petite coquine, dit-il à madame de Maintenon, nous trompait. » Duclos, *Mémoires*, année 1712, p. 80-1.

[3] « Quoiqu'elle n'aimât pas grand'chose, elle aimait Monsieur, » dit Saint-Simon, V, 228.

[4] *Lettres de Madame*, II, 63. 154, Saint-Simon, XII, 7.

[5] V., par exemple, les plaisanteries de très-mauvais goût qu'ils font en commun à la princesse d'Harcourt, Saint-Simon, VI, 232-4.

[6] Elle l'appelle dérisoirement Louis le docte, elle se le représente marié plus tard à une sœur grise ou à une tourière des filles Sainte-Marie. Duclos, *Mémoires*, année 1712, p. 80. Saint-Simon, XVIII, 197-8.

[7] Les ducs et duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers; elle partageait peut-être en cela les préventions de madame de Maintenon.

seulement à la cour un ridicule de plus : il y fut à la fois le plus saint et le plus amoureux des princes [1].

Voyons si un changement subit dans ses occupations habituelles produira en lui quelque modification plus heureuse.

C'est à l'âge de vingt ans, en 1702, que le duc de Bourgogne parut pour la première fois à la tête des armées françaises. Le maréchal de Boufflers, que devait illustrer plus tard la belle défense de Lille, commandait sous lui en Flandre. La campagne fut triste, dit le duc de Saint-Simon [2], et le maréchal de Berwick, juge plus compétent, résume à peu près en ces termes ce qui s'y passa : « On négligea d'attaquer et de battre, comme on le pouvait, le comte de Tilly à Santen ; on laissa l'ennemi assiéger et prendre tranquillement Kayserswerth; après de longues hésitations, on se décida à attaquer le comte d'Athlone : les ennemis, inférieurs en nombre, se retirèrent vers Nimègue; on aurait pu les charger, et on ne le fit pas, on se contenta d'engager une canonnade assez vive. Nous eûmes environ trois cents hommes tués ou blessés ; on jugea que la perte des ennemis montait à mille.... Le roi voyant le mauvais train que prenait cette campagne, fit revenir de l'armée monseigneur le duc de Bourgogne, afin qu'il n'eût pas le déshonneur d'être uniquement spectateur des conquêtes de M. de Marlborough [3]. »

[1] Ce sont les termes dont se sert ironiquement, à plusieurs reprises, madame de Maintenon. *Lettres*, VII, 172 et *passim*. Edition 1758.

[2] Saint-Simon, VI, 148-50.

[3] *Mémoires du maréchal de Berwick*, année 1702, p. 409-23. L'abbé Proyart, le P. Martineau, s'extasient cependant devant les merveilles et de cette campagne et de la suivante!

Dans cette courte expédition, le jeune duc avait bravement affronté le feu ennemi ; mais aussi il avait maintes fois réuni et consulté les lieutenants généraux, manifestant, dans les moindres circonstances, cette indécision de caractère qui devait lui être si funeste par la suite.

C'est en Allemagne qu'on le retrouve l'année suivante, 1703. Vauban y était avec lui, Vauban assiégea et prit Brisach que lui-même avait fortifié, et l'honneur en fut, auprès d'un certain public du moins, pour le duc de Bourgogne [1]. Il paraît d'ailleurs qu'il y avait convenablement fait son devoir. Mais tout à coup il partit ; ses partisans assurent qu'il avait été impérieusement rappelé par Louis XIV, effrayé des périls auxquels il s'exposait, et qu'il fallut même, pour le décider à revenir, lui cacher avec soin le siége de Landau qu'allait entreprendre le maréchal de Tallart; ses ennemis affirment, au contraire, qu'il s'éloigna avec tant de précipitation, qu'il ne reçut qu'en chemin la permission de retourner à la cour ; lui-même dans une lettre adressée à Madame de Maintenon se défend du reproche d'être ramené par son empressement conjugal pour madame la duchesse de Bourgogne. Qu'en faut-il penser? je ne sais....[2]. Quoi qu'il en soit, le prince ne parut

[1] Saint-Simon reconnaît que la défense fut médiocre, VII, 88-89. Les officiers qui commandaient dans Brisach furent condamnés à mort par le conseil aulique.

[2] Lorsque ce prince, de la race que ceux de Bossuet appelle *des Dieux*, passa à Dijon, en revenant d'Allemagne, Guy Barozay ne vit en lui qu'un simple mortel :

Au réste, éne chôse étrainge,
Le prince Borbon

plus à la tête de nos armées jusqu'en 1708. Les temps étaient bien changés alors! C'était après les désastreuses journées de Hochstœdt, de Ramillies, de Turin; la France, prépondérante en Europe depuis plus d'un demi-siècle, voyait maintenant ses frontières envahies, son indépendance menacée; le temps approchait où l'étranger allait répondre par la dérision et par l'injure aux demandes de paix de Louis XIV [1]; où le vieux roi, que les revers n'abattaient point cependant, devait s'écrier en plein conseil, les larmes aux yeux: « Je ne puis donc faire ni la paix ni la guerre [2]! » La détresse était immense: la dîme royale n'était point encore établie; il fallait pour cela que le P. Tellier eût levé les scrupules de Louis XIV, en l'assurant qu'il était le vrai propriétaire et le seul maître de tous les biens du royaume [3]; mais déjà, des fenêtres de son palais de Versailles, le roi avait entendu le peuple lui demander du pain [4]; il s'était humilié jusqu'à faire au ban-

Tò come no, quant ai mainge,
Branne le manton,
Branne le manton, Breùgnette,
Branne le manton.

La chanson, dans son entier, est pourtant à la louange du prince, mais elle contient quelques traits contre son extrême dévotion. Bernard de la Monnoye, *Noëls bourguignons*. (Edition de Dijon, 1720, p. 113.)

[1] V., dans Torcy, le récit de ces humiliations et les nobles sentiments qu'elles inspirent au ministre négociateur, année 1702, p. 242. V. aussi *Mémoires du maréchal de Villars*, année 1710, p. 326. Edition Petitot.

[2] *Mémoires de Duclos*, année 1708, p. 58. Edition Petitot.

[3] *Mémoires de Duclos*, année 1710, p. 61-2. Saint-Simon, XVI, 110-111.

[4] Saint-Simon, XIV. 2.

quier Samuel Bernard les honneurs de Marly pour arracher de lui quelques millions [1], jusqu'à proclamer en rougissant sa reconnaissance envers la bonne ville de Paris [2]; dès 1705, il en était réduit à prier ses généraux de ne pas lui tenir rigueur sur la régularité de leurs payements [3]. Il fallait faire un grand effort cependant; les destinées de la France en dépendaient peut-être. Si l'étranger, qui venait de fouler le territoire français au midi, échouait au nord, la paix était encore possible. L'effort eut lieu: « Jamais armée si formidable: cent quatre-vingt-dix-huit escadrons, quarante-deux en outre de dragons, plus de cent trente bataillons, tous les corps distingués, la plupart des vieux et ceux d'élite, celle de la cour en militaire; double équipage de vivres et d'artillerie, abondance d'argent et de toutes choses, commodité à souhait du pays et du voisinage de nos places; vingt-trois lieutenants généraux, vingt-cinq maréchaux de camp en ligne, soixante-dix-sept brigadiers; en un mot, ce qui de mémoire d'hommes ne s'était jamais vu, et une ardeur de combattre qui ne pouvait être plus vive, plus naturelle, plus générale [4]. » Résumons brièvement ce qui se passa. C'était Chamillard qui avait tracé le plan de campagne: « On dit, écrivait madame de Maintenon, que l'instruction que M. de Chamillard a dressée pour la campagne de Flandre est une très-belle chose [5]. » Mais d'autre part Louis XIV disait

[1] *Mémoires de Duclos*, année 1710, p. 62. Saint-Simon, XI, 125-7.

[2] Saint-Simon, XII, 64. Duclos, année 1710, p. 62.

[3] *Mémoires du maréchal de Villars*, année 1705, p. 170-1.

[4] Saint-Simon, XII, 45-6.

[5] *Lettres*, II, 153, à madame de Saint-Géron. Edition 1758.

à un maréchal de France : « Chamillard croit en savoir beaucoup plus qu'aucun général, mais il n'y entend rien du tout [1] ; » et bien des gens étaient, sur ce point, de l'avis du roi. L'armée française, au début de la campagne, s'empara de Gand et de Bruges. Il s'agissait de s'assurer du cours de l'Escaut en prenant Oudenarde, et de culbuter l'armée de Marlborough avant sa jonction avec l'armée d'Eugène. Tout le contraire arriva ; les deux généraux ennemis se joignirent, et ce furent les Français qui se virent surpris et fort maltraités. Vendôme voulait rester sur le champ de bataille et recommencer le combat le lendemain ; le duc de Bourgnogne assura que, dans l'état de désordre où se trouvaient les troupes, ce serait les exposer à une entière destruction, et son avis l'emporta. « Allons, Messieurs, dit Vendôme, il faut donc se retirer, puisque vous le voulez tous; aussi bien, Monseigneur, ajouta-t-il en se tournant vers le duc, il y a longtemps que vous en avez envie [2]. »

Les ennemis profitèrent de leur victoire avec une hardiesse qui aurait été souverainement imprudente sans la déplorable inertie dont tout le monde semblait alors frappé en France. Ils ne s'arrêtèrent ni à Gand ni à Bruges, ils allèrent assiéger Lille, et c'était de Bruxelles et d'Ostende qu'ils devaient tirer tous leurs matériaux ! Arrêter leur premier convoi, c'était arrêter l'entreprise tout entière, et réparer le désastre d'Oudenarde ; Vendôme le voulait ; le duc de Bourgogne ne le voulut pas,

[1] *Mémoires du maréchal de Berwick*, année 1708, p. 111

[2] Saint-Simon, XI, 206-216.

et Lille fut entièrement investie. Il fallait voler au secours de la ville assiégée, punir ces étrangers qui franchissaient audacieusement notre frontière ; les moments étaient précieux : le duc s'arrêta à Douai..... *pour assister à une procession générale.* Il était temps encore néanmoins ; on pouvait attaquer l'ennemi dans ses retranchements inachevés, y enterrer, s'il le fallait, vingt-cinq mille hommes ; mais avec le reste au moins sauver une ville française. Vendôme le voulait, le roi l'ordonnait ; le duc envoya des courriers à Versailles pour prendre des ordres, en envoya encore, en envoya tant que l'ennemi se trouva inaccessible dans ses lignes, et qu'il ne fallut plus songer à une attaque. Qu'espérer après cela? On voulut intercepter un convoi ennemi, ce fut le convoi qui battit le corps d'armée destiné à l'arrêter. Après une héroïque défense, le maréchal de Boufflers capitula ; on apporta la capitulation à la signature du prince, on le trouva jouant au volant, et..... *il acheva la partie*, puis approuva tout ce que le maréchal avait fait. Au moins fallait-il sauver Gand et Bruges, et on le pouvait en gardant les passages de l'Escaut. Vendôme y envoya le duc de Bourgogne ; le prince, au lieu de partir sur l'heure, *se coucha, déjeûne longuement le lendemain à son lever*, puis apprend que l'ennemi a traversé le fleuve ; alors..... *il va à Tournay jouer à la paume* [1].

[1] Tous les passages soulignés sont empruntés textuellement aux *Mémoires de Saint-Simon*, XII, 46-126. On sait quel était l'attachement de l'auteur pour le prince, les espérances qu'il avait fondées sur son règne, et en même temps quelles étaient ses préventions contre le duc de Vendôme.

Il y a là des opérations stratégiques qui soulevèrent, dans le temps, une longue et acrimonieuse controverse, et sur la valeur desquelles il serait difficile peut-être de prononcer aujourd'hui. Ce qui est permis seulement, c'est de rappeler et de rapprocher les témoignages contemporains. Eh bien ! de ces témoignages il résulte invinciblement qu'une clameur immense s'éleva contre le duc de Bourgogne. Les railleries commencèrent à l'armée même qu'il commandait : « Il est grand physicien, disaient les uns, il fait la revue des astres, au lieu de faire celle de l'armée.—Non, disaient les autres, c'est qu'il craint d'envoyer des âmes en enfer ; sait-il si les soldats sont en état de grâce [1] ? » Les vaudevilles, les pièces de vers, les chansons ironiques se répandirent dans Paris et dans tout le royaume. Les discussions sérieuses s'engagèrent aussi ; il y eut une lettre d'Alberoni contre le prince, une lettre du comte d'Evreux, une lettre de Campistron, vive et acérée, qui fut lue dans les cafés, les spectacles, et même dans les promenades publiques et parmi les nouvellistes [2]. Enfin une voix plus grave, et qu'on ne peut accuser d'être hostile au duc de Bourgogne, s'éleva contre lui, ce fut celle de Fénelon. Les accusations qui se produi-

[1] L'abbé Proyart, *Vie du Dauphin*, I, 244.

[2] Saint-Simon, XII, 1-5. Il rapporte, XI, 206-24, la lettre d'Alberoni, et la réfute ; mais, sauf quelques discussions d'heures fort difficiles à préciser, son argumentation consiste presque toujours à dire : Les assertions d'Alberoni sont fausses, car elles sont contraires aux miennes. V., à la décharge du duc de Bourgogne, ses propres lettres à la duchesse et à madame de Maintenon, et les *Mémoires du maréchal de Berwick*, année 1708, p. 141-151 Edition Petitot

sent sous cette plume acquièrent un bien haut degré de gravité, et elles sont malheureusement nombreuses ; il reproche au prince d'aimer une vie particulière et obscure et d'être presque toujours renfermé ; d'avoir de trop longues conférences avec son confesseur qui se mêle de lui parler d'affaires et de guerre ; de s'entourer de personnes sans expérience, sans génie, peut-être sans courage ; d'être amusé, inappliqué, irrésolu ; de perdre son temps à des badinages hors de saison ; d'avoir une dévotion faible, timide, scrupuleuse sur des bagatelles ; de n'être averti de rien, de n'étudier ni le terrain ni le pays, de n'avoir point de secret dans les délibérations, d'avoir écrit à des gens indiscrets et indignes de confiance les mêmes choses qu'il écrivait au roi avec un chiffre, de se livrer exclusivement au maréchal de Berwick, qui passe pour avoir l'esprit médiocre et fort arrêté à toutes ses pensées ; enfin de n'avoir pas voulu attaquer le convoi d'Eugène, de n'avoir pas voulu attaquer l'ennemi dans ses retranchements devant Lille, etc., etc. [1]. Que répond le prince à tout cela ? Tantôt il se frappe la poitrine et se reconnaît coupable, tantôt il allègue de pitoyables raisons : il est vrai qu'il vit renfermé, mais c'est qu'il écrit beaucoup ; la prière, la lecture lui prennent du temps, quoiqu'il y soit bien moins régulier qu'il ne devrait être ; il a quelquefois badiné, mais rarement ; il s'est laissé aller souvent à une mauvaise complaisance, faiblesse ou respect humain ; il reconnaît que le maréchal de Berwick

[1] Fénelon, *Correspondance*, lettres du 20 septembre, du 15 et du 25 octobre 1708. Œuvres, III, 605-615.

excède trop en prudence ; *il ne se souvient pas* d'avoir écrit à des gens indiscrets ce qu'il écrivait au roi en chiffres ; enfin, au plus fort de la guerre et des embarras, il demande à l'archevêque s'il n'est pas absolument mal de loger dans une abbaye de filles, promettant de la quitter sans délai, si Fénelon l'exige [1].

C'est toujours là le duc de Bourgogne, tel que nous l'avons connu avant la guerre; sa nouvelle situation, non plus que son mariage, n'a apporté dans son caractère aucune modification avantageuse; que dis-je? elle a augmenté ses scrupules et ses terreurs; car, en Flandre, à Oudenarde, à Lille, il vient de se trouver en contact avec des hommes et des choses qui l'effrayaient peut-être plus encore que l'ennemi, avec le dix-huitième siècle déjà personnifié dans M. de Vendôme.

On ne veut point entreprendre ici de réhabiliter M. de Vendôme, et l'on est bien loin de croire, quoique son panégyriste l'affirme [2], qu'il portât respectueusement sur lui une relique de la vraie croix, que madame sa grand'mère lui avait donnée, et à laquelle il devait toutes ses victoires. Mais on estime pourtant qu'il peut bien y avoir quelque exagération dans ce qui nous est rapporté de ses mœurs et de ses habitudes. C'est par Saint-Simon principalement que ce personnage nous est dépeint, et la qualité de descendant de Gabrielle d'Estrées était un crime

[1] Dans la *Correspondance*, OEuvres, III, 609-621. Lettres du 3 octobre et du 5 décembre 1708. Edition Firmin Didot, 1843.

[2] *Eloge de M. de Vendôme*, par le chevalier de Bellerive, in-8° 1714, p. 458.

irrémissible auprès de l'acariâtre légitimité de l'auteur des Mémoires; d'ailleurs est-il possible d'accorder que jamais le goût des plaisirs les plus raffinés de l'esprit puisse se concilier avec les plus dégoûtants excès de la débauche? Or, dans ces réunions où figuraient La Fontaine, Campistron, Quinault, l'abbé de Chaulieu, le marquis de La Fare, la belle et spirituelle madame de La Sablière, peut-être quelquefois, à la dérobée, madame de Caylus; où se produisaient pour la première fois Voltaire, J.-B. Rousseau, Palaprat, l'esprit devait tenir une grande place assurément, et il y avait entre les hommes qui formaient cette société un autre lien que celui des mauvaises mœurs. Au château d'Anet, on représentait les tragédies de Campistron, les opéras de Quinault; au Temple, à l'hôtel de Vendôme, la pensée était fort libre et le langage aussi : on se permettait d'y critiquer très-vivement les actes publics, les actes privés de Louis XIV, et ses ministres, et ses maîtresses, et ses dépenses; on avait même l'outrecuidance d'y mettre en question la valeur et la capacité militaire du roi [1]; là commençait, en un mot, cette souveraineté de l'opinion publique qui devait bientôt régir le monde. Et à côté du génie politique, le génie philosophique se développait aussi. Cette philosophie naissante du dix-huitième siècle était souvent répréhensible sans doute, souvent erronée, car les premiers essais de la liberté ont toujours leurs écarts; elle débutait par l'épicuréisme pour s'élever et s'épurer dans la suite. La

[1] V. les *Mémoires de La Fare*, p. 168, 171, 173, 186-9, 234-5, 244. Edition Petitot.

Fare, un de ses interprètes, proclamait un fatalisme matérialiste, derrière lequel il avait à abriter non pas des crimes, mais des repas trop prolongés, et quelques vers charmants. C'était après un joyeux souper chez MM. de Vendôme que l'on discutait les plus graves problèmes, et la solution s'en ressentait parfois. S'agissait-il, par exemple, de cette grande question de la fatalité et du libre arbitre? on décidait que, « si le tempérament ne fait pas tout dans l'homme, du moins il entre dans tout; qu'on est amoureux, qu'on est ambitieux, qu'on est vertueux et dévot même, chacun selon son tempérament [1]. » Puis tout à coup, la philosophie faisait place à la poésie, à l'inspiration facile et gracieuse en même temps :

Présents de la seule nature,
Amusements de mon loisir,
Vers aisés par qui je m'assure
Moins de gloire que de plaisir [2].

Le poëte à son tour devenait historien, rédigeait ses Mémoires, racontait, critiquait; enfin, c'était déjà cette vie étrange de philosophe, de bel esprit et de gentilhomme tout à la fois, remplie de fantaisies brillantes, de sérieuses pensées, de frivoles occupations et de poétiques loisirs; cette vie, que le bonhomme La Fontaine demandait, avec une grâce si charmante, pour ses amis du Temple comme pour lui-même :

Volupté ! volupté ! qui fus jadis maîtresse
Du plus bel esprit de la Grèce,

[1] *Mémoires du marquis de La Fare*, p. 133-7.

[2] *Poésies du marquis de La Fare*, édition 1755, p. 56.

Ne me dédaigne pas ; viens-t'en loger chez moi,
Tu n'y seras pas sans emploi.
J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
La ville et la campagne, enfin tout : il n'est rien
Qui ne me soit souverain bien,
Jusqu'aux sombres plaisirs d'un cœur mélancolique.

Toutefois, le langage et les idées n'avaient pas toujours ce ton d'enjouement et de badinage ; voici toute la hardiesse religieuse, toute la pensée philosophique du dix-huitième siècle dans l'Anacréon du Temple, dans cet abbé de Chaulieu qui, tout poëte qu'il était, avait trouvé le moyen de se faire 36,000 livres de revenu au service de MM. de Vendôme.

Après tant de bienfaits, quoi ! j'aurais l'insolence,
Dans une mer d'erreurs plongé dès mon enfance
Par l'imbécile amas des femmes, des dévots,
A cet être parfait d'imputer mes défauts ;
D'en faire un Dieu cruel, vindicatif, colère,
Capable de fureur, et même sanguinaire ;
Changeant de volonté, réprouvant aujourd'hui
Ce peuple qui jadis seul par lui fut chéri.
Je forme de cet être une plus noble idée ;
Sur le front du soleil lui-même l'a gravée.
Immense, tout-puissant, équitable, éternel,
Maître de tout, a-t-il besoin de mon autel ?
Dans le fond de mon cœur je lui bâtis un temple...
Ainsi, dans ce moment qui finira mes jours,
Qu'il te faudra quitter, La Fare, et mes amours,
Mon âme n'ira point, flottante, épouvantée,
Peu sûre de sa destinée,
D'Arnaud ou d'Escobar invoquer le secours
Mais plein d'une douce espérance,
Je mourrai dans la confiance

De trouver, au sortir de ce funeste lieu,
Un asile assuré dans le sein de mon Dieu [1].

Voilà comme on pensait et comme on parlait au Temple, en 1708. Qu'on se figure, d'après cela, ce que dut être le contact de M. de Vendôme et de ce pieux duc de Bourgogne auquel Fénelon reprochait une dévotion timide et scrupuleuse à l'excès. Ce fut sans doute pour le prince comme la révélation d'un monde inconnu, et, lorsqu'il eut jeté un coup d'œil sur cet abîme, peut-être l'envie lui vint-elle de regarder autour de lui, et de voir jusqu'à quel point les hommes au milieu desquels il vivait, ressemblaient à M. de Vendôme ou au grand-prieur. Et que trouvait-il autour de lui ? De quelque côté qu'il se tournât, c'était le scandale et l'infamie qu'il rencontrait. Son père, c'était l'élève de Bossuet ; mais quel élève ! On ne peut se défendre d'un sourire, quand on voit le grave docteur débiter, de sa voix la plus majestueuse, le *Discours sur l'histoire universelle*, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, devant un prince qui, pendant ce temps, jure bien, *in petto*, de ne jamais plus mettre la main sur un livre, et qui tint parole, dit Madame de Caylus [2]. Son éducation une fois terminée, il partagea tout son temps entre de ridicules intrigues, de vulgaires amours, et la chasse au loup, jusqu'à ce que les banales qualités de

[1] *Poésies de Chaulieu*, t. II, p. 160-162. Edition Lefebvre de Saint-Mars, 1767.

[2] *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 429. *Lettre de Bossuet au maréchal de Bellefonds*, du 6 juillet 1677.

mademoiselle Choin l'eussent fixé sans retour. La vie honnête, studieuse, appliquée, de M. le duc de Bourgogne lui sembla une fort irrévérentieuse critique de sa propre conduite, et il reporta toutes ses affections sur son plus jeune fils, le duc de Berry, qui haranguait fort mal au parlement [1], il est vrai, mais qui paraissait, en revanche, bien plus capable que monsieur son frère de sentir les beautés de la chasse au loup [2]. Il suffit de nommer la duchesse de Berry et le duc d'Orléans, son père, pour rappeler une série de déplorables scandales ; le plus grand tort du futur régent, toutefois, était de faire avec ostentation ce que le plus grand nombre faisait en secret autour de lui. Au nom de Monsieur, grand-oncle du duc de Bourgogne, se rattachait le souvenir de mille turpitudes. Les peuples pouvaient encore se rappeler aisément *les trois reines* réunies avec le roi dans le même carrosse [3] ; et quoique, depuis lors, Louis XIV eût fait pénitence aux dépens des jansénistes et des protestants [4], quoiqu'il eût conçu l'idée de devenir *un grand saint* [5], les vivants témoignages de ses criminelles amours étaient là, comblés de biens et de dignités, rattachés par mariage à toutes les

[1] Tout ce qu'il put faire ce fut de répéter trois fois « Monsieur... » puis de se rasseoir. Saint-Simon, XIX, 242. Duclos, année 1713, p. 92-3.

[2] V., outre les témoignages unanimes sur ce goût très-vif de Monseigneur, un pamphlet assez piquant de l'époque : *La chasse au loup de M. le Dauphin,* Cologne, 1695.

[3] *Mémoires de Duclos,* p. 182.

[4] « Faire pénitence sur le dos d'autrui, » dit énergiquement Saint-Simon, XIV, 77.

[5] *Mémoires de l'abbé de Choisy,* p 312. Edition Petitot.

branches légitimes de la famille royale. Même désordre dans les branches collatérales : M. le prince et M. le duc ajoutent la dépravation à la perversité du caractère ; le prince de Conti ternit, par la corruption de ses mœurs, ses brillantes et précieuses qualités ; les princesses, filles du roi, scandalisent par leur conduite les courtisans eux-mêmes, et provoquent les réprimandes de leur père. Et ce ne sont pas là les mœurs de la famille royale seulement, ce sont les mœurs de toute la cour, ce sont les mœurs du siècle. Que l'on parcoure les monuments de cette époque qui, par leur nature ou leur étendue, nous en donnent la connaissance la plus complète, et, si l'on peut dire, la plus intime, la Correspondance de Guy Patin, les Lettres de madame de Sévigné, les Mémoires de Saint-Simon, les ouvrages de madame de La Fayette, de madame de Caylus, du marquis de La Fare, de l'abbé de Choisy, et l'on sera étonné du nombre de crimes qu'ils révèlent, du nombre de personnes dépravées qu'ils signalent dans tous les rangs, dans toutes les conditions. C'est le temps des célèbres empoisonneuses, de la Brinvilliers [1], de la Voisin [2], de la Vigoureux [3], de la Valentin [4] ; dans leurs épouvantables procès se trouvent impliqués, presque sans déshonneur aux yeux de leurs contemporains, les per-

[1] V., sur son procès et sur la croyance singulière qui se répand parmi le peuple que c'est *une sainte*, madame de Sévigné, III, 111, 114, 125.

[2] Madame de Sévigné, IV, 60, 88 et suiv.

[3] Madame de Sévigné, IV, 60. Edition Lefèvre, 1843.

[4] *Lettres de Guy Patin*, III, 12.

sonnages les plus éminents [1] ; et encore a-t-on soin d'étouffer les révélations, quand on voit jusqu'où les inculpations pourraient s'étendre [2]. A chaque moment, dans cette cour si policée et si élégante, le soupçon s'élève et se répand que les plus grandes existences ont été tranchées par le poison [3] ; et si l'on écarte ces sombres tableaux, ce sera pour rencontrer de toutes parts l'esprit de frivolité, d'ambition, d'intrigue, l'hypocrisie, la cupidité, l'amour excessif du jeu, accompagné de la plus insigne mauvaise foi [4], suivi du désordre, de la ruine, et souvent du suicide ; et par-dessus tout cela, la plus ample satisfaction donnée aux passions brutales. En quoi de pareilles mœurs diffèrent-elles de celles du seizième siècle ? En une seule chose, c'est que l'on s'attache à jeter sur l'immoralité un certain vernis de bienséance ; il n'y a que

[1] Le duc de Luxembourg, la duchesse de Bouillon, la comtesse de Soissons, etc.

[2] Madame de Sévigné, III, 125.

[3] La duchesse d'Orléans, Louvois, Seignelay, le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Berry, etc. V. madame de La Fayette, *Histoire de madame Henriette*, année 1670, p. 450-9. *Mémoires du maréchal de Villars*, année 1691, p. 402-3. *Mémoires du marquis de La Fare*, p. 268-9. Saint-Simon, XXIV, 100-2; XVIII, 171-2, 189-203; XIX, 1-7.

[4] Saint-Simon en fournit une multitude de preuves. L'une des grandes joueuses de la cour avait trouvé le moyen de mettre sa conscience en repos : « Comme elle volait tant qu'elle pouvait, elle ne manquait jamais de dire à la fin des parties qu'elle donnait ce qui pouvait n'avoir pas été de beau jeu, et demandait aussi qu'on le lui donnât, et s'en assurait sans qu'on lui répondît. » VI, 231. Pour la fureur du jeu, qu'on se rappelle les *Mémoires de Gourville* et l'histoire de D'Antin.

les *libertins* qui fassent parade de leur débauches, les *honnêtes gens* les cachent avec soin [1]. Mais aussi quelle triste compensation à cette sorte de décence extérieure! Il arrive, — et c'est ce qu'il peut y avoir de plus déplorable, — que le vice cesse d'être rebutant, que c'est un ridicule de se scandaliser trop aisément. Le désordre, le crime lui-même, trouvent auprès des âmes honnêtes une facile indulgence. Madame de Sévigné est une vertueuse personne assurément; mais le marquis de Pomenars, chargé de je ne sais combien d'affaires criminelles, ne lui inspire nulle antipathie; elle va le visiter dans ses maladies [2], elle lui transmet les compliments de sa fille [3]: « Pomenars est divin, écrit-elle; il n'y a point d'homme à qui je souhaite plus volontiers deux têtes ; jamais la sienne n'ira jusqu'au bout [4]. » Et partout on rencontre cette humeur accommodante, cette tolérance excessive. Le duc Mazarin, faisant un jour ses dévotions, est frappé de cette idée que Dieu n'est peut-être pas content de ce qui se passe entre le roi et mademoiselle de La Vallière, et il s'impose le devoir d'avertir Sa Majesté: « Ne parlez jamais de cela à personne, monsieur Mazarin, lui dit Louis XIV à l'oreille; vous feriez porter de vous un fort mauvais jugement [5]. » M. de Montespan s'avise de trouver mauvais que le roi lui enlève sa femme,

[1] On comprend les motifs qui nous empêchent de développer et de prouver tout ce que nous venons d'avancer.

[2] *Lettres*, IV, 42-3.

[3] *Lettres*, I, 313.

[4] *Lettres*, I, 329.

[5] *Mémoires de Courart*, p. 277-8.

et de mêler le nom du prince avec des citations de l'Écriture et des Pères; mademoiselle de Montpensier le trouve *extravagant, lui lave bien la tête,* et se hâte d'avertir la toute-puissante maîtresse de Louis XIV qu'elle a *fait à son mari une violente correction* [1]. — Voilà le siècle. Afficher le mépris de la règle ou la combattre ouvertement, c'est là le crime; la violer en secret, ou seulement avec les apparences du mystère, c'est chose, sinon permise, au moins très-ordinaire et fort indifférente. Disons-le bien haut, parce que l'opinion contraire prévaut encore auprès de beaucoup d'esprits : les mœurs que l'on a appelées *mœurs du dix-huitième siècle*, et dont on n'a pas manqué de faire honneur à l'esprit philosophique, ce sont les mœurs du siècle de Louis XIV mises en lumière, au lieu de rester dans l'ombre.

Voilà, avec bien d'autres choses que l'éloignement des temps nous dérobe, ce que dut apprendre le duc de Bourgogne, lorsqu'il fut en état de connaître le monde dans lequel il avait à vivre. Au moins lui restait-il peut-être le refuge que la religion lui offrait?

Ce serait un curieux et important travail qu'un traité sur l'esprit religieux du siècle de Louis XIV, et, si un tel sujet n'était pas profondément sérieux, on pourrait y mettre pour épigraphe cette assertion du P. La Chaise : « Les dévots ne sont bons à rien [2], » ou bien encore l'anecdote

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier,* année 1670, p. 196-197.

[2] *Lettres de madame de Maintenon,* III, 152-3, année 1695, au cardinal de Noailles. Edition Léopold Collin, 1806.

de Fontpertuis, qui pouvait être athée impunément, mais auquel on n'aurait pas pardonné d'être janséniste [1]. A ne traiter ce sujet que subsidiairement, comme il convient dans le travail qui nous occupe, il semble que les discussions philosophiques, les hardiesses religieuses du seizième siècle, avaient laissé dans les esprits des traces nombreuses, dont on n'a point assez tenu compte pour l'histoire du dix-septième. Dans le retour général vers les idées d'ordre qui signale le règne de Louis XIV, le catholicisme eut une large part, sans doute; mais qu'il y a loin entre la foi pleine et fervente et cette dévotion tout extérieure qui peut être déterminée par la politique, les convenances, la mode même! Dieu nous préserve de mettre en suspicion la piété qui a été sincère et persévérante! mais aussi gardons-nous bien de juger une époque d'après les exceptions. Que l'on devienne le réformateur de la Trappe après avoir aimé jusqu'à l'adoration, après avoir perdu madame de Montbazon ; que l'on ait fait Joconde, et que l'on meure dans la pénitence; que l'on se jette aux Incurables, parce que le marquis de La Fare vous abandonne pour la bassette ou pour la Champmeslé [2], ce sont là des défaillances de l'âme, ce ne sont point les signes d'une grande ferveur religieuse, et, à ces actes isolés, il serait facile d'en opposer d'autres d'une signification toute contraire; mais il ne serait pas plus légitime de conclure

[1] Saint-Simon a été tellement frappé de cette énormité qu'il la raconte à deux reprises, presque dans les mêmes termes, x, 12; xi, 63.

[2] Nous résistons à la tentation de transcrire un délicieux fragment de lettre de madame de Sévigné, iv, 230-231.

d'après les uns que d'après les autres. A le considérer uniquement au point de vue philosophique, le dix-septième siècle, placé entre le seizième et le dix-huitième, c'est-à-dire entre deux époques de discussions et d'innovations, a dû être un siècle de repos pour les uns, de préparation, et, si l'on peut dire, de travail latent pour les autres, mais point un siècle de foi. Il semble que la lecture attentive des monuments contemporains vient pleinement confirmer cet aperçu : pour le plus grand nombre, la dévotion est une affaire de convenance, et, qu'on me pardonne l'expression, de bel air ; quelquefois une mesure d'ordre décrétée par l'autorité royale, mais toujours à la condition expresse de n'imposer ni beaucoup de gêne ni beaucoup de privations. Prenons un exemple dans les premières années du règne, en nous contentant de souligner, dans le texte que nous citons, les passages qui nous paraissent significatifs. C'est mademoiselle de Montpensier qui parle, et la scène se passe au moment de la mort de Madame (Henriette d'Angleterre) : « Je dis à madame d'Epernon que j'étais étonnée qu'on ne parlât pas de Dieu à Madame... Elle répondit qu'elle avait demandé à se confesser, que le curé de Saint-Cloud était venu, que *c'était un homme qu'elle ne connaissait pas, qu'elle avait été confessée dans un moment.* Monsieur s'approcha ; je lui dis : « On ne songe pas que Madame est en état de mourir, et qu'il lui faudrait parler de Dieu. » Il me répondit que j'avais raison ; il me dit que *son confesseur était un capucin qui n'était propre qu'à lui faire honneur dans un carrosse, pour que le public vît qu'elle en avait un ;* mais qu'il fallait un autre homme pour lui parler de la mort. « Qui pourrait-

on trouver *qui eût bon air à mettre dans la Gazette* pour avoir assisté Madame?... Ah ! j'ai trouvé son fait : l'abbé de Bossuet qui est nommé à l'évêché de Condom. » Il l'alla proposer au roi qui lui dit qu'il s'en devrait être plus tôt avisé, et lui avoir déjà fait recevoir ses sacrements. Il lui dit : « *J'attends que vous soyez parti, parce que si vous y êtes, il faudrait aller reconduire notre Seigneur à l'église, et il y a fort loin.* » *Le roi embrassa Madame et lui dit adieu*[1]. » Les commentaires se font d'eux-mêmes. D'autres paraîtraient moins exclusivement soumis à la simple observation des convenances, mais ils sont, à leur insu peut-être, hérétiques sur je ne sais combien de points. Tel se dit bon paroissien de sa paroisse de Saint-Germain, où il rend exactement le pain bénit et va entendre dévotement la messe ; mais le même jour il écrit qu'il « ne faut croire ni révélation, ni apparitions, ni miracles, ni prophéties[2]. » Madame de Sévigné, l'élève et l'amie de l'abbé de Livry, est certainement une pieuse femme, si pieuse même qu'elle en est presque janséniste ; mais elle se plaint sans cesse d'avoir de la tiédeur, de « n'être ni à Dieu ni au diable[3] ; » mais elle ne peut pas admettre l'éternité des peines, « à moins que d'un ordre du roi et de la sainte Ecriture la soumission n'arrive au se-

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, année 1670, p. 191-2. On peut voir, comme faisant le pendant de ce texte, une anecdote de Saint-Simon, sur les motifs qui amenaient les dames au salut du roi, XI, 89-90.

[2] *Lettres de Guy Patin*, III, 6.

[3] *Lettres*, I, 277-278.

cours [1] ; » mais elle plaisante sur la présence du Saint-Esprit au conclave, d'un ton et d'un style que l'on attribuerait à Voltaire [2]. Les violents démêlés du Saint-Siége avec la France, la vacance prolongée du trône pontifical, devraient être, pour une personne catholique, des causes de trouble et d'affliction, et madame de Sévigné se réjouit de tout cela ! C'est que pendant ces démêlés, pendant cette vacance, M. de Grignan perçoit les revenus du gouvernement d'Avignon, et ce pauvre M. de Grignan a tant de dettes [3] ! Et quand madame de Sévigné, avec le caractère qu'on lui connaît, pensait et parlait ainsi, combien d'autres devaient être poursuivis par ces pensées qui égratignent la tête, comme elle dit, et qu'il faut faire semblant de ne pas voir ! Combien peut-être en étaient à dire avec don Juan : « Ce que je crois, Sganarelle, c'est que deux et deux font quatre, et que quatre et quatre font huit [4] ! » Les conversions assez nombreuses qui ont lieu à cette époque pourraient être prises pour des marques de ferveur ; une lecture bien inoffensive, celle du journal de Dangeau, suffit à ébranler cette opinion : « 7 janvier 1686 : le roi a donné une pension de 2,000 livres au marquis de Belzunce, nouveau converti, et une de pareille somme à madame de Lance-Rambouillet, nou-

[1] *Lettres*, I, 359.

[2] *Lettres*, V, 501; VI, 60, 181, 191.

[3] *Lettres*, V, 481, 535. Si l'on veut voir un autre exemple de cette lutte entre la religion et l'intérêt dans le même individu, et où c'est encore l'intérêt qui l'emporte, qu'on lise, dans Saint-Simon, l'admirable récit de la mort de Monseigneur, XVI, 220-51.

[4] Molière, *Festin de Pierre* act. III, sc. 1re.

velle convertie. — 28 février : le roi a donné 2,000 livres de pension au comte de Clermont-Saint-Aignan, nouveau converti. — 10 mars : le roi donne au marquis de Villette une pension de 4,000 livres ; il s'est converti depuis peu. — 23 mars : Sa Majesté a fait donner une pension de 500 écus à madame de Clermont, nouvelle convertie. — 24 mars : le roi donna 4,000 livres de pension à madame la comtesse de Miossens, nouvelle convertie. — 2 avril : le roi a donné 1,000 écus de pension à mademoiselle de Chabot, qui s'est convertie depuis peu. — 29 avril : le roi donna ces jours passés une pension de 4,000 livres à madame la comtesse de Quintin, nouvelle convertie, etc., etc. » Pour les hérétiques de plus bas étage, Pélisson fixe un tarif, six livres par tête, et tient une liste exacte des conversions, lettres des évêques, textes des abjurations, quittances délivrées par les convertis, tout y est en règle. — Les persécutions ne prêtent pas plus que les conversions à une induction légitime en faveur de l'esprit religieux du siècle ; on sait que les considérations personnelles, les intrigues de parti, l'amour de l'uniformité, y eurent plus de part que la sincérité et l'énergie des convictions [1].

Si ce que l'on vient d'exposer est exact pour les années brillantes et glorieuses de ce règne, que dut-il arriver lorque la décadence commença, lorsque le gouvernement de la France, en matière ecclésiastique, passa des mains

[1] *Mémoires de Duclos*, année 1715, p. 126, 128, 145, 211. Saint-Simon. XIV, 75; XX, 22. « Un janséniste, disait le maréchal d'Harcourt, n'est autre chose qu'un homme que l'on veut perdre à la cour. » *Mémoires du duc de Noailles*, année 1711, p. 115.

de Louis XIV dans celle du P. Tellier ? La dévotion fut-elle alors plus réelle et plus ardente ? Madame de Maintenon va répondre à cette question : « On me paraît moins dévot ; hier on ne voulut point de vêpres... Le roi a de la peine sur les trois jours gras que vous voulez retrancher du carnaval ; les bals ne lui sont pas encore indifférents ; mais il finit toujours par dire qu'il veut être soumis et vous laisser faire. Je crois qu'il faut accepter cette soumission afin de l'accoutumer au bien, même malgré lui. Je lui dis que ces trois jours-là retrancheront bien des dépenses et bien des péchés. La religion est peu connue à la cour ; au lieu de s'accommoder à elle, on veut l'accommoder à soi. On craint la lumière qui montrerait trop de choses effrayantes ; on en admet toutes les pratiques extérieures, on en néglige l'esprit. Le roi ne manquera pas à une station ni à une abstinence ; mais il ne comprendra pas qu'il faille s'humilier, se couvrir du sac et de la cendre, aimer Dieu plutôt que le craindre. On sait fort bien ici qu'il faut se confesser de bonne foi, et s'acquitter exactement des jeûnes, des aumônes, des stations et du reste ; mais on ne compte point du tout qu'il faille se convertir [1]. » Et si ces paroles si formelles ne suffisent point, madame de Maintenon nous apprendra que le roi trouve que le crucifix est un ornement trop sombre pour un appartement, et qu'il le fait enlever [2] ; que les reli-

[1] *Lettre au cardinal de Noailles,* année 1700, III, 210-215. Edition Léopold Collin, 1806.

[2] *Lettre à madame de Glapion,* III, 75, 76. Edition Léopold Collin, 1806.

gieuses prennent en dégoût le catéchisme comme trop simple, leur confesseur comme trop vulgaire [1]. Dangeau viendra ajouter ses naïves, mais précieuses révélations à celles de madame de Maintenon : « Le roi à son lever parla fort sur les courtisans qui ne faisaient pas leurs Pâques, et dit qu'il estimait fort ceux qui les faisaient bien, et qu'il les exhortait tous à y songer bien sérieusement, ajoutant même qu'il leur en saurait bon gré..... Le major déclara que le roi lui avait ordonné de l'avertir de tous ceux qui causeraient à la messe.... Le roi fit le matin une réprimande, dans l'église, au marquis de Gèvres, sur ce qu'il entendait la messe irréligieusement. » Cependant les grandes lumières du clergé de France s'éteignent ou vont s'éteindre, et, à leur place, Saint-Simon nous donne une déplorable nomenclature d'évêques signalés par la singularité de leur caractère ou de leurs occupations, leur ignorance, leur immoralité ; une longue liste d'abbés qui ne sont pas plus édifiants, et dont la plupart pourraient dire ce que madame d'Heudicourt disait à Louis XIV, en parlant de l'abbé Têtu : « Sire, il attend, pour devenir homme de bien, que votre Majesté l'ait fait évêque [2]. » Et pourtant un clergé moral, instruit, évangélique, serait plus que jamais nécessaire, car

[1] *Lettres à mesdames de Glapion et de La Maisonfort*, III, 65, 75. Edition Léopold Collin, 1806.

[2] *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 415. D'Aguesseau (père du garde des sceaux) et M. de Noailles pensaient que l'incapacité et la négligence des prêtres catholiques avaient beaucoup contribué à la propagation de l'hérésie dans les provinces du Midi. *Mémoires du duc de Noailles*, année, 1685, p. 258-9. Edition Petitot.

voilà les grandes batailles théologiques qui vont recommencer. Le jansénisme reprend vigueur ; le molinisme et le quiétisme se donnent la main pour se relever ensemble ; un bizarre mélange de doctrines vaudoises et calvinistes se montre dans les Cévennes, avec je ne sais quelle sombre teinte d'illuminisme. Bien plus, voilà l'hérésie qui sort de la science elle-même. Une connaissance remarquable des langues orientales, une longue étude des livres hébraïques, conduisent Richard Simon à considérer comme auteur du *Pentateuque,* non plus Moïse, mais une société de scribes bien postérieurs à lui. L'abbé Du Pin, en poursuivant le cours de ses travaux pour la publication d'une bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, est amené à croire et à dire : que saint Cyprien est le premier père de l'Eglise qui ait parlé bien clairement du péché originel ; que saint Justin et saint Irénée n'ont entendu par des peines éternelles que des peines de longue durée ; que le pape n'est que le premier entre tous les évêques, sans lui reconnaître aucune juridiction sur eux, sans parler de l'institution divine de sa primauté ; que saint Augustin est le premier auteur de la doctrine que l'Eglise a consacrée sur la prédestination et la grâce ; que saint Cyrille a été un homme haineux et passionné, un métaphysicien subtil, un théologien médiocre ; que l'erreur de Nestorius est une opinion assez indifférente, qui pouvait être défendue ou combattue selon la manière de l'interpréter, etc., etc. [1]. Et enfin, à côté de toutes ces

[1] J'emprunte cette analyse, dont il ne m'a pas été possible de vérifier l'exactitude, à M. de Bausset, *Histoire de Bossuet*. t. III, liv. X, p. 227-34.

hardiesses, les maximes philosophiques que nous avons rencontrées chez les esprits forts du Temple et de l'hôtel Vendôme, faisaient chaque jour de nouveaux progrès.

On ne prétend point tirer, de tout ce qui précède, des conséquences exagérées, ni faire du siècle de Louis XIV le siècle de Voltaire ; on sait quelles réserves il est juste d'établir en faveur d'une époque qui a produit Fénelon et Bossuet, d'une époque où il serait absolument faux de soutenir que le scepticisme eût pénétré, comme il arriva plus tard, jusqu'aux classes inférieures de la nation; mais chez les classes supérieures, l'indifférence, le scepticisme, l'inquiétude de l'esprit, tout ce qui allait s'accroître et se développer dans le siècle suivant, existait déjà incontestablement. Et quel spectacle pour le duc de Bourgogne ! lui qui est né avec de si vicieux penchants, qui a fait pour les détruire un si violent effort sur lui-même, qui a cru voir la règle dominer partout sans contradiction, et qui, pour se soumettre à la règle, a combattu impitoyablement ses défauts, au risque de sacrifier en même temps ses qualités, il peut s'apercevoir, maintenant qu'il est en état d'observer et de réfléchir, qu'autour de lui la régularité n'est qu'à la superficie, et qu'au fond il y a hypocrisie, corruption, incrédulité! Bien des esprits, dans une telle situation, se seraient abandonnés au doute et au découragement : il eut le bonheur de s'en garantir, et ce fut dans une piété de plus en plus ardente qu'il se réfugia. Son confesseur nous apprend que, pendant les dernières années de sa vie, il trouvait un tel soulagement dans la fréquentation des sacrements, qu'il s'en approchait tous

les quinze jours [1]. Cette dévotion ardente, mais étroite autant que sincère [2], effraya les contemporains, et même les amis du duc de Bourgogne. On parlait avec mépris et colère d'une consultation demandée à la Sorbonne, pour savoir s'il était permis ou non de faire la guerre au roi d'Espagne ; on savait que le prince avait obstinément refusé de rompre avec la cour de Rome, qui venait de reconnaître le compétiteur de Philippe V ; on pensait avec tristesse que, sous le règne d'un tel homme, le ministère ne serait plus séparable de la théologie ; que les affaires, que les grâces, que tout enfin deviendrait point de conscience et de religion. On jetait les yeux sur les derniers souverains de la maison d'Autriche, qui ont porté la couronne en Espagne, et on faisait par avance une triste comparaison [3]. Tous ceux qui avaient pour le jeune duc un vif attachement, et qui fondaient sur son règne quelques calculs d'ambition, lui adressaient des conseils intéressés ou d'affectueuses remontrances [4]. Il fallait sortir de cette austère solitude, se mêler aux hommes, s'instruire par la conversation et l'observation plutôt que par les livres ; quitter, en un mot, la vie spéculative pour la vie pratique. La mort de Monseigneur, survenue le 14 avril 1711,

[1] *Recueil des vertus de Louis de France, duc de Bourgogne*, p. 82-83.

[2] Elle finissait par inspirer du respect à ceux même qui s'en étaient d'abord raillés. V. l'exemple de Moreau, valet de chambre du prince, dans Saint-Simon, XI, 19 et suiv.

[3] Saint-Simon, XV, 76-77.

[4] V. un grand nombre de lettres de Fénelon, et le *Mémoire sur le duc de Bourgogne*, adressé par Saint-Simon au duc de Beauvilliers, XV, 46-78

en rapprochant le duc de Bourgogne du trône, lui fit mieux sentir la nécessité de suivre ces avis. Il devint plus accessible, plus affable, plus assidu à la cour, plus attentif aux devoirs du monde. Ce n'est pas qu'un nouveau changement se fût opéré en lui, c'est qu'il faisait des efforts dont une de ses lettres nous permet de mesurer l'étendue : « Il est bien vrai, mon cher archevêque, écrit-il à Fénelon, qu'il faut dans ce pays-ci prendre son âme entre ses mains pour ne pas se laisser aller à l'abattement, et succomber à l'ennui. Souvent vous verrez à peine, parmi une foule d'hommes, un seul homme sur lequel puisse reposer votre confiance, et il faut prendre cependant le ton et le visage de la confiance! Mais que répondre à des propos futiles, à de fades compliments que l'on entend tous les jours, et que l'on n'aime point? Que dire à des gens qui vous écoutent, et qui ne vous suivent point, gens préoccupés de projets d'ambition, de fortune et de plaisirs, gens indifférents pour l'intérêt commun, et qui ne sont, comme vous dites, préoccupés que *du moi?* Ces moments me sont à charge jusqu'à la fatigue. On ne vit pas, on ne fait que languir, et l'on se plaindrait volontiers, comme le roi d'Israël, de la longueur de son exil. Je ne sais quelles gens c'étaient que les habitants de Cédar, qui rendaient la vie si ennuyeuse à ce prince; mais je ne connais que trop bien ce que sont ceux de ce pays-ci : *Beatus ille qui procul!* Cependant comme ce bonheur ne saurait être le mien, je tâche de faire de nécessité vertu, et je me laisse ennuyer quand je puis croire que le bien le demande et que Dieu le veut ainsi [1]. »

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, p. 115-116.

Moitié par devoir de conscience, moitié par nécessité de position, le duc de Bourgogne se livra donc à cette étude du gouvernement que, selon toute probabilité, il devait être appelé à mettre en pratique dans un avenir fort peu éloigné. Louis XIV contribua lui-même à rendre cette étude plus facile : il commanda aux ministres de travailler régulièrement avec son petit-fils, et de se rendre à tous les ordres que ce prince leur donnerait : après cinquante années de monarchie absolue, le vieux roi, entouré d'obsessions, vaincu de lassitude, se déchargeait, par une sorte d'abdication volontaire, du poids de la couronne ; il abandonnait au duc du Maine les profits et les honneurs de l'influence, au duc de Bourgogne les devoirs de la royauté. Le nouveau dauphin n'était pas d'ailleurs absolument étranger aux affaires ; on l'a vu de bonne heure admis au conseil des dépêches et au conseil d'Etat, et, même avant cette époque, en 1695 et 96, le jeune prince, ou du moins ceux qui dirigeaient encore son éducation, avaient fait demander à tous les intendants du royaume des détails exacts sur la situation des diverses Généralités. Les réponses manuscrites des intendants forment quarante volumes in-folio, dont le comte de Boulainvilliers a donné un extrait sous le titre de : *Etat de la France* [1]. Les renseignements demandés aux administrateurs des provinces portaient sur toutes personnes et

[1] *Etat de la France*, extrait des Mémoires dressés par les intendants du royaume, par ordre du roi Louis XIV, à la sollicitation de monseigneur le duc de Bourgogne, par M. le comte de Boulainvilliers. Londres, 1727, 3 vol. in-fol.

toutes choses, église, noblesse, magistrature, tiers-état, finances, agriculture, industrie, commerce, etc. Le comte de Boulainvilliers, sur lequel nous aurons tout à l'heure à nous arrêter particulièrement, reproche aux intendants de n'avoir fourni que des instructions superficielles, incomplètes, incapables d'éclairer le prince qui les demandait, de n'avoir pas voulu, de n'avoir pas osé dire tout ce qu'ils savaient. Et en effet, à moins de supposer, comme on l'a fait, qu'aux mémoires qui sont parvenus à la connaissance de Boulainvilliers, en étaient joints d'autres destinés à rester secrets, ceux que nous possédons, incroyablement prolixes sur des points de peu d'importance, sont ou très-brefs ou complétement muets sur les questions essentielles. Malgré cette insuffisance, toutefois, ils jetaient encore d'assez vives clartés sur la misérable situation du peuple en France. L'auteur du premier mémoire, M. Phelipeaux, intendant de la généralité de Paris, constate une notable diminution du peuple dans toute l'étendue de son gouvernement : elle est de moitié dans les élections de Mantes et d'Etampes; d'un tiers, et, à tout le moins, d'un quart sur tous les autres points ; il en donne aisément les raisons : ce sont, dit-il, les levées de troupes et les milices forcées, les impositions extraordinaires, les logements excessifs des gens de guerre et leurs fréquents passages, une effrayante mortalité en 1692, la retraite des huguenots, la fuite des habitants à la campagne, la cessation de presque tout commerce. Il remarque que la misère des paysans est telle « que les enfants deviennent maladifs, faibles et de courte vie parce qu'ils manquent des commodités que procurent une bonne génération et une saine nourri-

ture[1]. » Même ruine du commerce, et, par conséquent, égale misère, signalées par l'intendant de la généralité de Picardie, M. Bignon, qui sollicite avec instances l'abaissement des droits et l'allégement des impositions[2]. M. de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans, déplore aussi la décadence des entreprises commerciales; il ne compte, dans toutes les villes de la généralité, que 6,182 marchands de toutes sortes, tant en gros qu'en détail. Dans la campagne, même dans la riche et fertile Beauce, le paysan, laborieux et ménager cependant, se contente de manger de l'orge avec du blé et du seigle; les vignerons ne boivent que du vin et de l'eau mêlés, afin d'avoir, les uns et les autres, de quoi payer les subsides, payer leurs maîtres, et acheter ce qui est absolument nécessaire à la subsistance de leurs familles[3]. La désolation est bien plus grande encore dans la triste Champagne, au rapport de l'intendant, M. Larcher ; c'est de blé noir qu'y vit le pauvre peuple, sans rien acheter du marché, se contentant d'y débiter ses denrées pour payer les impositions. Et la condition des villes n'y est guère meilleure que celle des campagnes : la ville de Troyes, autrefois la plus marchande de France, voit sa population tombée de soixante mille à vingt mille âmes ; les dix-huit cent douze métiers de Reims sont réduits à neuf cent cinquante, la mortalité de 1693 ayant enlevé la moitié des ouvriers, et la cherté des laines ayant forcément interrompu le travail ; la ville

[1] *Etat de la France,* I, 30.

[2] *Etat de la France,* I, 75.

[3] *Etat de la France,* I. 131-2.

de Châlons diminue de jour en jour ; les familles les plus riches vont s'établir à Paris, et les pauvres sont tellement accablés du passage des gens de guerre qu'ils ont peine à y résister. . . Les pâturages de l'élection de Sainte-Menehould sont abondants, mais le pays manque absolument de bestiaux, car la pauvreté a forcé le paysan de vendre tout ce qu'il en avait [1]. « De sept cent mille âmes dont la généralité était composée, dit M. de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, s'il en reste ce nombre, on peut assurer qu'il n'y en a pas cinquante mille qui mangent du pain à leur aise, et qui couchent autrement que sur la paille [2]. » Les généralités de Caen et d'Alençon ne sont pas plus heureuses : dans la première, la ville de Saint-Lô est presque complétement déserte, les habitants se sont réfugiés en Angleterre, en Hollande, ou dans les champs ; la ville de Valogne, manufacturière autrefois, n'a plus que quatre drapiers, tous les autres se sont sauvés [3] ; dans la seconde l'intendant constate une dépopulation considérable : « On s'en aperçoit, dit-il, principalement dans les villes qui sont presque abandonnées ; on est touché de voir partout la moitié des maisons tomber, faute de réparations et d'entretien ; les propriétaires n'y sont pas à couvert le plus souvent, et la pauvreté répand partout une effroyable tristesse et une surprenante férocité [4]. » Nulle part l'appauvrissement n'est plus sensi-

[1] *Etat de la France*, I, 207.

[2] *Etat de la France*, II, 14.

[3] *Etat de la France*, II, 26-28.

[4] *Etat de la France*, II, 46.

ble que dans la riche Touraine : de ses soixante mille ouvriers en soie, de ses huit mille métiers, de ses sept cents moulins, il lui reste soixante-dix moulins, trois mille métiers, quatre mille ouvriers ; les autres branches d'industrie, la rubanerie, la tannerie ont eu le même sort ; la ville de Tours, qui consommait autrefois quatre-vingt-dix bœufs par semaine, n'en consomme pas vingt-cinq maintenant [1]. Dans le Maine, où il y avait naguères vingt mille ouvriers en toiles, il n'en reste pas six mille, y compris les femmes qui filent et dévident [2]. Le midi n'est pas plus favorisé que le nord et le centre de la France : dans la généralité de la Rochelle, l'intendant, M. Bégon, signale une diminution d'un tiers des habitants dans l'espace de vingt années ; les gens du peuple n'osent plus se marier, les paysans sont emportés par la moindre maladie, tant leurs corps sont usés déjà par l'inanition et les souffrances [3]. Diminution d'un huitième dans la population du Dauphiné : et les causes, ce sont, comme toujours, la mortalité de 1693, la révocation de l'édit de Nantes, la milice, les engagements forcés, enfin la misère générale [4].

Voilà les effroyables renseignements que fournit au duc de Bourgogne, en 1695, une enquête moins exacte et moins solennelle qu'elle n'aurait pu l'être, sur l'état général du royaume ; qu'on se figure ce qu'ils auraient été

[1] *Etat de la France*, II, 155.
[2] *Etat de la France*, II, 185.
[3] *Etat de la France*, II, 118.
[4] *Etat de la France*, II, 399-400.

quinze ans plus tard, lorsque le maréchal de Villars écrivait les lignes touchantes que nous allons transcrire : « Plusieurs fois, nous avons cru que le pain manquerait absolument, et puis, par des efforts, on en a fait arriver pour un demi-jour. On gagne le lendemain en jeûnant. Quand M. d'Artagnan a marché, il a fallu que les brigades qui ne marchaient pas jeûnassent. Je fais ici la plus surprenante campagne qui ait jamais été : c'est un miracle que nos subsistances, et une merveille que la vertu et la fermeté de nos soldats... *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*, me disent-ils, quand je parcours les rangs, après qu'il n'ont plus que le quart et que demi-ration. Je les encourage, je leur fais des promesses ; ils se contentent de plier les épaules, et me regardent d'un air de résignation qui m'attendrit... M. le maréchal a raison, disent-ils, il faut savoir souffrir quelquefois[1]. » Ces simples paroles, et les révélations accablantes des intendants du royaume, durent former, aux yeux du duc de Bourgogne, l'acte d'accusation le plus grave que l'on pût dresser contre le gouvernement de Louis XIV, et, dès ce moment, sans doute, naquit en lui et se manifesta la pensée de se conduire, sur le trône, d'après d'autres principes que ceux qui avaient dirigé le roi son grand-père.

[1] *Mémoires du maréchal de Villars*, année 1709, p. 275-81. Edition Petitot.

II.

Opposition et principes politiques de M. le duc de Bourgogne.

On distinguera, chez M. le duc de Bourgogne, deux sortes d'opposition : celle qu'il manifesta par ses actes et ses paroles à la cour du souverain dont il devait être le successeur, et celle dont les traces se retrouvent, soit dans les écrits qu'il a laissés, soit dans les témoignages de ceux qui ont été le plus initiés à ses desseins.

La première est certainement la moins importante pour nous, et cependant ce dut être la plus amère pour Louis XIV, d'abord parce que ce fut, pendant longtemps, la seule dont il eût connaissance, et ensuite parce que telle parole du jeune prince, humaine, généreuse, digne de tout éloge, était une critique involontaire des actes et des principes du vieux roi. « Jouez hardiment, disait

Louis XIV à son petit-fils, il importe peu de perdre beaucoup à des personnes comme nous [1]; » et le jeune duc refusait l'argent qui lui était offert, en disant qu'il en avait assez, sinon pour les pauvres, au moins pour lui; plus tard, à la mort de son père, il refusait encore les pensions de Monseigneur [2] : « L'Etat est trop obéré, disait-il, je continuerai à vivre en duc de Bourgogne. » Il hésitait à acheter un meuble qui lui était indispensable, une simple écritoire dont il avait envie, et il ajoutait : « Les sujets ne sont assurés du nécessaire que lorsque les princes s'interdisent le superflu [3]. » Nobles paroles et nobles maximes assurément, auxquelles on doit applaudir de grand cœur! Mais elles étaient énoncées à une cour où le luxe et la magnificence avaient toujours été considérés comme parties intégrantes de l'institution monarchique, où, même au plus fort de la détresse publique, on ne savait pas se résigner à la suppression de somptuosités ruineuses et inutiles [4]. Et puis, qu'arrivait-il? C'est que l'héritier du trône se trouvait d'accord avec les ennemis du souverain : « Demandez à M. Bontemps, disait le libelliste, combien le jardin de Versailles a coûté au roi, il vous dira que l'entretien des arbres, des fleurs, des tapis de verdure, revient jusqu'à présent à dix millions; que la conduite des eaux en coûte quarante-cinq, en comptant le canal de Maintenon; que la dépense de

[1] Saint-Simon, v, 6.

[2] Saint-Simon, xvii, 47.

[3] *Mémoires de Duclos*, année 1712, p. 77-79.

[4] Saint-Simon, ix, 1-2. *Journal de Dangeau*, 5 octobre 1712.

l'artifice qui les fait jouer ne va pas à moins de cent mille écus par an ; et qu'enfin la seule plomberie a coûté plus de dix-huit millions. Cependant, on peut dire que ce jardin n'a fait qu'une de ses moindres profusions ; ses bâtiments, son jeu, ses maisons de plaisir, ses maîtresses, ses fêtes, ses opéras, comédies, magnificences, etc., lui en ont bien emporté d'autres. Je laisse à juger ce que pense le pauvre paysan, quand il voit aller sa subsistance, et jusqu'au pain entamé dans la huche, pour fournir au luxe et aux voluptés d'un seul homme! Il soupire, et ses soupirs montent devant le Dieu vivant, en la présence de qui les ruses de la politique ni les panégyriques des flatteurs ne servent de rien [2] ! » Et le libelliste portait contre Louis XIV, en d'autres termes seulement et avec plus de violence, la même accusation que le duc de Bourgogne. Quand ce prince proclamait qu'il était du devoir des rois de mépriser les flatteries, de mériter les louanges et de savoir les fuir [2], c'était encore Louis XIV qu'il atteignait, car il évoquait aussitôt le souvenir du duc de la Feuillade, des cérémonies idolâtriques de la place des Victoires, d'une adulation portée au delà

[1] *Lettres sincères d'un gentihomme français*, Utrecht, 1695, in-12. Deuxième lettre, p. 121-122. V. encore *Mémoires de Valentin Jameray Duval*, I, 118-119.

[2] « Rien n'est plus facile à un prince que d'être loué et applaudi dans dans tout ce qu'il veut et tout ce qu'il fait : il suffit qu'il le permette. Il est honteux de rechercher les louanges sans les mériter : il est honorable de les recevoir quand elles sont dues, mais ce qui vaut mieux encore, c'est de les mériter et de les fuir. » Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 57.

de toutes limites et de toute pudeur. Et combien Louis XIV devait-il être plus blessé encore lorsqu'il voyait son petit-fils condamner, au nom de la religion, les fêtes mondaines de la cour, condamner, au nom de l'humanité, les réjouissances intempestives qui insultaient aux misères du peuple [1], condamner, au nom d'une morale austère, l'égoïsme profond qu'il trouvait autour de lui, et prétendre que les rois sont faits pour les sujets, et non pas les sujets pour les rois [2]. A une autre époque, ces critiques isolées du duc de Bourgogne se seraient perdues dans un concert presque unanime de louanges et d'enthousiasme. Il n'en était plus ainsi maintenant : là où Louis XIV avait trouvé, pendant cinquante ans, la soumission la plus obséquieuse, l'esprit d'indocilité, d'indépendance, de dénigrement, reparaissait; dans cette assemblée du parlement où il était entré en bottes de chasse et le fouet à la main, on commençait à parler avec amertume de l'ancienne liberté et de l'humiliation présente [3]. En dépit de toutes les entraves qui comprimaient l'opinion publique, les attaques contre Louis XIV étaient fréquentes; les pamphlets se multipliaient [4];

[1] Par exemple, l'inauguration de la statue de Louis XIV sur la place Vendôme; le duc de Bourgogne, malgré les instances de sa femme, refuse d'y assister, en alléguant la misère du peuple, etc., etc. Saint-Simon, IX, 1-2.

[2] *Mémoires de Duclos*, année 1712, p. 77-79. Nous verrons tout à l'heure qu'il ne faut pas se faire illusion sur la forme de gouvernement à laquelle de pareilles maximes devaient conduire ce prince.

[3] Saint-Simon, X, 45-46.

[4] Les libelles sont bien plus nombreux, sous ce règne, qu'on ne le

outre les invectives du *Mercure hollandais*, il fallait subir celles des nouvellistes français. La police, si vigilante

pense communément. Nous reconnaissons volontiers qu'en général le talent ne s'y rencontre guère ; mais c'est le nombre seulement que nous voulons en constater, et encore nous ne comptons pas ceux qui avaient pour objet la politique extérieure, et qui pouvaient être l'œuvre des étrangers. Parmi les autres, la plupart portent le nom de villes allemandes ou hollandaises (surtout de Cologne et l'imprimerie de P. Marteau); nous savons néanmoins qu'ils étaient presque tous imprimés en France. Voici, à dater de 1690, ceux qui nous ont paru les plus remarquables.

Le prince assis sur une chaise dangereuse. 1690, in-12.

La chambre des comptes d'Innocent XI, 1690, in-12.

L'insolence confondue, 1690, in-12.

Le Jésuite sécularisé, 1690, in-12.

Dialogues des grands sur les affaires présentes, 1690, in-8°.

Entretien de Rabelais et de Nostradamus, 1690, in-8°.

L'ombre de Louvois, 1691, in-12.

Scarron apparu à madame de Maintenon, 1694, in-16.

L'esprit de Luxembourg, 1694, in-12.

Les lamentations des dames de Saint-Cyr, 1696, in-12.

Luxembourg apparu à Louis XIV, 1695, in-12.

L'Alcoran de Louis XIV, 1695, in-12.

Le marquis de Louvois sur la sellette, 1695, in-12.

L'esprit du cardinal Mazarin, 1695, in-12.

La France ruinée, par qui et comment, 1695, in-12.

Oraison funèbre de très-haute et très-puissante princesse, monarchie universelle, 1705, in-12.

Le pater de Louis XIV en 1709, in-12.

L'ombre de Charles-Quint, 1710, in-12.

La musique du Diable, 1711, in-12.

Nous ne faisons point figurer sur cette liste les pamphlets dont nous avons eu occasion déjà de faire entrer quelques extraits dans ce travail,

qu'elle se montrât, avait peine à faire disparaître les placards injurieux affichés jusqu'aux portes du palais de Versailles [1]. Bien plus, pour quelques membres de sa famille même, Louis XIV n'était plus « qu'un roi de théâtre, un roi d'échec, un gentilhomme campagnard affainéanti auprès de sa vieille maîtresse [2]. » La princesse de Conti, la duchesse de Bourbon, avaient plus d'une fois, dans des couplets satiriques, dépensé l'esprit des Mortemart aux dépens de leur père lui-même [3]; parmi les courtisans enfin, tout à l'heure si respectueux et si humbles, des récriminations, des murmures s'élevaient au moindre sacrifice qu'il fallait s'imposer. « Quand vous étiez ici, écrit madame de Maintenon au duc de Noailles, combien de fois avez-vous entendu dire : pourquoi nous laisse-t-on de la vaisselle d'argent? le roi nous ferait plaisir de tout prendre. Depuis que les plus zélés en ont donné l'exemple, tout est consterné : on murmure, on trouve que c'est au roi à commencer à se retrancher, on lui plaint toutes ses dépenses : les voyages de Marly sont la cause de la ruine de l'Etat : on voudrait lui ôter ses

comme la *Chasse au loup de M. le Dauphin*, les *Lettres sincères d'un gentilhomme français*, et le plus important de tous, les *Soupirs de la France esclave*. Un seul est en vers, *le marquis de Louvois sur la sellette*.

[1] Avec mutilation des statues, inscriptions effacées et remplacées, chansons, etc. Saint-Simon, XIII, 100-101.

[2] *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 462-63. *Mémoires du marquis de La Fare*, p. 252-53. *Lettres de madame de Maintenon à son frère*, II, 317. Edition 1758.

[3] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 349-350.

chevaux, ses chiens, ses valets : on attaque ses meubles ; en un mot, on le veut dépouiller le premier. Où se font ces murmures? à sa porte ; par qui? par des gens à qui il a tout donné.... Cependant le roi a diminué sa table de Marly, il a envoyé sa vaisselle d'or à la monnaie, il met ses pierreries entre les mains de M. Desmarets pour les engager, si on le peut; mais on ne veut compter que ce qu'il ne fait pas [1]. » Même après que l'histoire a constaté, dans l'impartialité sévère de ses jugements, tout ce qu'il y a eu de défectueux, comme aussi tout ce qu'il y a eu de louable, dans ce règne et dans ce gouvernement, on ne peut encore se défendre d'un sentiment pénible en voyant ce vieux roi se survivre à lui-même pour être en butte aux attaques, aux injures d'une opposition tracassière et souvent injuste. Que voulaient-ils enfin ces détracteurs de Louis XIV? Qu'avaient-ils à mettre à la place de ce qu'ils décriaient? L'examen des principes politiques de M. le duc de Bourgogne va nous l'apprendre peut-être, au moins pour ce qui le concerne.

Cherchons d'abord à quel titre un gouvernement pouvait alors être plus légitime que celui de Louis XIV. Cette sorte d'initiation à la science politique que donnent, à tous les hommes de notre époque, le spectacle des révolutions et les habitudes de publicité et de discussion libre, permet aux plus inexpérimentés de déterminer, sans embarras comme sans mérite, ce que les plus beaux génies du siècle de Louis le Grand ne réussissaient pas tou-

[1] *Lettres.* v, 120-124, année 1709. Edition Léopold Collin, 1806. — Saint-Simon, xv, 112-113.

jours à entrevoir. Autant que l'on peut ramener à des termes simples des questions si complexes, il semble que toutes les difficultés se réduisaient alors aux quatre points suivants :

Malgré tout ce que l'on a eu à dire de la détresse des dernières années, il n'en reste pas moins constant que le règne de Louis XIV avait été, à le considérer dans son ensemble, une époque de développement agricole, industriel, commercial, une époque d'amélioration pour les conditions privées, d'accroissement pour les fortunes particulières. Et comme il n'y a sécurité ni pour les biens, ni pour les personnes, sous un gouvernement où tout réside dans la volonté arbitraire, capricieuse et tyrannique peut-être d'un seul homme, la monarchie absolue de Louis XIV doit être remplacée par une monarchie tempérée, qui offre aux Français les garanties devenues nécessaires.

Grâce à l'habile administration de Louis XIV et de ses principaux ministres, il y a eu un progrès immense dans la régularité de tous les services publics ; l'action du gouvernement est devenue plus prompte, plus énergique, plus étendue; en un mot, la centralisation a fait un grand pas. De pareils résultats, il faut bien le dire, ne s'obtiennent qu'à prix d'argent ; sans compter ce qu'y ajoutaient les nécessités de la guerre, les charges publiques se sont donc énormément accrues ; et sur qui pèsent-elles ? sur une seule classe de la nation, sur celle qui possède le moins, qui travaille le plus, qui voit à côté d'elle les classes les plus riches, oisives et privilégiées. Les priviléges sont incompatibles avec l'accroissement des charges pu-

bliques; leur abolition devient une nécessité plus impérieuse peut-être encore que celle que l'on a signalée en premier lieu.

Sous l'action salutaire de l'autorité monarchique, l'unité de la France se forme progressivement; les distinctions, les rivalités, les antipathies de province à province, de localité à localité, s'effacent de jour en jour; même travail de fusion entre les diverses classes de la société; on se rapproche, on se mêle, on peut se juger réciproquement; ceux qu'un droit inique plaçait au-dessous de tous les autres en viennent à sentir, par comparaison, leur valeur individuelle, et souvent leur supériorité; dans ce règne même qui se termine, ils ont une large part de gloire à revendiquer. Cependant leur mérite ne se fait jour et n'obtient sa récompense que par exception, tandis qu'à côté d'eux on se trouve, en naissant, pourvu d'un régiment, d'une abbaye, d'un gouvernement. Et à cette inique répartition viennent s'ajouter le mépris et l'injure: le législateur lui-même qualifie les plébéiens *personnes abjectes*, *indignes*, *ignobles* [1]. Ici encore le privilége, l'injustice, doivent disparaître, et par la force même des circonstances que l'on vient de rappeler, et surtout par la nature du génie français, dont l'amour de l'égalité est peut-être le trait le plus prononcé.

Enfin, grâce aux encouragements et aux munificences de la royauté, les lettres, les sciences, les arts, ont jeté sous Louis XIV un éclat qu'ils n'avaient jamais eu auparavant. Une classe d'hommes s'est formée parmi les laï-

[1] V. l'article 16 de l'edit de 1679 sur les duels.

ques, qui se voue exclusivement à la vie intellectuelle. Or la vie intellectuelle réclame plus impérieusement encore que la vie sociale un libre développement, et la pensée humaine sait faire d'incroyables efforts pour obtenir cette liberté dont elle a besoin, si on tarde à la lui accorder.

Tout est là, si l'on ne s'abuse point : donner, par une modification dans la forme du gouvernement, des garanties à la richesse et à la liberté individuelle, répartir équitablement les charges publiques, ouvrir au travail et au mérite, non plus à la faveur et à la naissance, toutes les carrières dont dispose l'État; enfin, faire à la liberté de pensée les concessions indispensables; voilà les grandes nécessités de l'époque, celles qui ressortent comme des conséquences rigoureuses du règne même de Louis XIV. A ces conditions seulement, à la condition non moins essentielle d'avoir un soin égal de la dignité et des intérêts du pays à l'extérieur, on peut aspirer à remplacer le vieux souverain qui ne tardera pas à mourir. Est-ce là ce que voulait M. le duc de Bourgogne? Est-ce là ce que voulaient ceux qui se rangeaient autour de lui? On a maintenant la mesure que l'on doit leur appliquer pour apprécier, comme il convient, leur opposition.

M. le duc de Bourgogne voulait la convocation des états généraux [1] : cette seule intention lui a valu je ne sais combien de louanges, et quantité d'écrivains s'obstinent à croire qu'une réunion des représentants des trois ordres eût conjuré tout ce qui arriva dans la suite; l'as-

[1] Saint-Simon, XVIII, 225.

semblée, satisfaite d'avoir été tirée de l'oubli sans absolue nécessité, se fût montrée, suivant eux, reconnaissante, débonnaire, et la réconciliation se fût opérée, pour des siècles peut-être, entre le souverain et la nation. Cela pourrait être vrai, si l'œuvre de 1789 avait été une œuvre de rancune et de colère ; mais si elle a été, comme nous le pensons, une œuvre de raison et de justice, comment l'aurait-on volontairement abandonnée en 1715? Cela pourrait être vrai encore, si le prince qui eût convoqué, en 1715, les représentants de la nation, avait eu la pensée d'entrer en partage du pouvoir avec eux ; mais Saint-Simon, initié, comme on le sait, à toutes les pensées de M. le duc de Bourgogne, a soin de ne pas nous laisser cette illusion sur son compte : « Ce n'est pas, dit-il, qu'il crût aux états généraux aucune sorte de pouvoir ; il était trop instruit pour ignorer que ce corps, tout auguste que sa représentation le rende, n'est qu'un corps de plaignants, de remontrants, et, quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de proposants [1]. » D'ailleurs, pour qu'un souverain consente à partager son autorité avec des hommes, il faut qu'il la croie d'origine humaine : or, telle n'était pas, il s'en faut bien, la croyance de M. le duc de Bourgogne ; jugeons-en d'après ses propres paroles : « Les hommages et les respects que l'on rend à l'autorité légitime ne sont point de convention humaine, mais d'institution divine. On doit les envisager comme de véritables actes de religion, qui se rapportent à Dieu. Les lois particulières des nations, et, si l'on veut, la forme dont l'au-

[1] Saint-Simon, VIII, 225.

torité s'y administre, peut venir des hommes ; mais la source de toute autorité est essentiellement en Dieu. Si ce n'était qu'en leur nom que régnassent les rois, je ne vois point quel pourrait être le fondement du respect qui leur serait dû par les peuples. Et si l'on disait qu'ils ne règnent que par les peuples, où serait le domaine de Dieu sur la terre? Car, dans les États même où la couronne est élective, on ne peut pas dire que les princes exercent l'autorité des peuples, puisque les peuples ne sauraient donner une autorité qu'ils n'ont pas eux-mêmes sur eux-mêmes. Ces peuples, dans l'élection d'un roi, ne font donc que désigner le ministre visible, non point de leur autorité, mais de l'autorité de Dieu sur eux. Ils font comme feraient des enfants qui, n'ayant point de père naturel, en adopteraient un. L'autorité de ce père adoptif, représentative de l'autorité naturelle, ne serait pas l'autorité de ces enfants, mais l'autorité de Dieu même, et elle ne serait bien exercée qu'autant qu'elle le serait au nom de Dieu, comme doit l'être l'autorité paternelle [1]. »

Nous ne nous arrêterons point à relever cette comparaison mille fois répétée du gouvernement de l'État avec le gouvernement de la famille, et dans laquelle on n'oublie jamais qu'une chose, essentielle pourtant, c'est qu'un jour vient l'époque de la majorité pour les peuples comme pour les enfants. Nous ne relèverons pas non plus cette assertion dans laquelle se trouve renfermée la question tout entière, à savoir : « Si les peuples ne sauraient donner une autorité qu'ils n'ont pas eux-mêmes sur eux-mê-

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 309-311.

mes. » Remarquons seulement qu'un des grands problèmes que doit agiter et résoudre le dix-huitième siècle, préoccupe déjà le duc de Bourgogne ; il le traite, non point pour énoncer sur la question des axiomes et presque des oracles, comme on l'a vu faire à Louis XIV, mais pour se rendre compte à lui-même d'une grave difficulté, et, sous ce rapport, il appartient déjà au siècle de la Révolution ; mais, quand il en vient à le résoudre, il est encore et pleinement du siècle de Louis XIV ; pour lui, la royauté est de droit divin, et à coup sûr, ne fût-ce que par scrupule de dévotion, il ne consentirait point à un partage de pouvoir avec les représentants du pays. Là était la difficulté cependant ; ce qu'il fallait, ce n'était point que le despotisme absolu se trouvât transformé temporairement en despotisme paternel, c'était que la liberté et la propriété fussent garanties d'une manière stable et permanente, et pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est d'admettre à la participation du pouvoir ceux qui ont intérêt à demeurer propriétaires et libres.

Ce n'est pas tout : à côté des états généraux assemblés tous les trois ans, le duc de Bourgogne voulait corroborer et généraliser l'institution des états provinciaux, qu'il aurait chargés, entre autres choses, de répartir les impositions. Sur ce point comme sur le précédent, il est impossible de comprendre les éloges dont le prince a été l'objet. Grâce à ce système, l'assiette des impôts eût-elle été plus équitable? On peut en douter ; mais ce qui est indubitable, c'est que, rendre force aux états provinciaux là où ils existaient, les établir là où ils n'existaient pas, c'était rendre aux provinces leur individualité, c'était

briser l'unité de la France, c'était anéantir l'œuvre la plus précieuse, la plus longuement et la plus péniblement élaborée de la monarchie absolue.

Sans doute, chez un prince qui devait régner, c'était une généreuse intention, nous aimons à le reconnaître, que de vouloir réunir auprès du trône une assemblée nationale ; mais, nous avons dû le remarquer aussi, convoquer cette assemblée sans lui faire sa part de souveraineté, ne lui permettre que les doléances quand elle devait prétendre au pouvoir, c'était provoquer un péril, hâter une révolution, mais non pas donner au pays une forme de gouvernement plus en rapport avec ses besoins.

Il y avait une bien autre difficulté encore à établir une équitable répartition des charges publiques, à supprimer le privilége en matière d'impôts. Il ne s'agissait plus là d'entrer en lutte avec telle doctrine religieuse, tel scrupule de dévotion, mais avec le droit historique tout entier, avec des intérêts nombreux, puissants, opiniâtres, avec tout ce qui s'appelait noblesse et portait l'épée; il fallait que le prince, renonçant à son titre de premier gentilhomme du royaume, se fît bourgeois, afin de combattre avec et pour les roturiers, qu'il devînt philosophe, raisonneur, pour apporter et faire prévaloir en ce monde le droit rationnel. Immense difficulté! le duc de Bourgogne l'aurait-il résolue?.... On sait déjà que des liens fort étroits d'affection, d'ambition peut-être, attachaient à ce prince le duc de Saint-Simon, et c'est là, il faut en convenir, un fort mauvais présage pour les intérêts démocratiques qui sont en instance. Après quelques entrevues avec lui, le duc de Saint-Simon nous dit dans toute l'effu-

sion de son cœur : « Je connus avec certitude un changement de gouvernement par principes; j'aperçus sans chimères la chute des marteaux de l'Etat et des tout-puissants ennemis des seigneurs et de la noblesse qu'ils avaient mise en poudre et à leurs pieds, et qui, ranimée d'un souffle de la bouche de ce prince devenu roi, reprendrait son ordre, son état et son rang, et ferait rentrer les autres dans leur situation naturelle [1]. » On peut dire maintenant avec assurance que la grande révolution dont il s'agit ne sera point opérée par le duc de Bourgogne, et que le tiers état continuera de payer seul, comme le veulent les ducs et pairs et toute cette noblesse ressuscitée. N'exagérons rien cependant : il y avait, dans l'homme qui nous occupe, à la fois trop de rectitude d'esprit et trop de générosité d'âme pour ne pas sentir ce que renfermaient d'inique des priviléges qui ne pouvaient se donner à eux-mêmes d'autre origine qu'une conquête et une invasion de barbares; mais, pour se mettre en dehors et au-dessus des idées de son siècle, pour devancer l'œuvre du temps, la rectitude d'esprit et la générosité d'âme ne suffisent point : il faut du génie, et le duc de Bourgogne n'en avait pas; il était, en toutes choses et toujours, tourmenté, tiraillé entre ces deux extrêmes inconciliables, ce qui était et ce qui devait être. Il est évident que cette grande question de la répartition des charges publiques l'a maintes fois préoccupé. Il détermine avec justesse et humanité la nature et l'emploi de l'imposition : « Les impôts, dit-il, ne sont point des taxes arbitraires que les sou-

[1] Saint-Simon, XVIII, 8.

verains exigent des peuples : c'est un subside ou secours qu'ils lui donnent, parce qu'il est nécessaire pour assurer à la communauté la jouissance la plus paisible et la plus avantageuse, soit en la défendant des ennemis domestiques ou du dehors, soit en lui facilitant les ressources du commerce, de l'agriculture et des arts utiles. Le subside n'est donc qu'une avance qui tourne au profit de celui qui la fait.... Emprisonner pour une modique somme un misérable réduit à ne pouvoir la payer parce qu'il aura essuyé une longue maladie, ou parce qu'il sera chargé d'élever un troupeau d'enfants qui mangent du pain sans en gagner, c'est une cruauté que personne n'est autorisé à exercer au nom du roi [1]. » Ce n'est pas le roi, c'est le privilége qui condamne ce malheureux à l'emprisonnement, et cette pensée semble se présenter à l'esprit du prince, car il porte immédiatement son attention sur les droits féodaux, les péages des rivières en particulier : il y en a d'injustes, dit-il, qui ont été établis d'autorité privée par les seigneurs, pour cette unique raison que la rivière passe dans leurs terres ; il faut les livrer à un sérieux examen, les annuler [2].... Mais les autres? à quel moment commencera l'usurpation ? à quel moment y aura-t-

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 3-6.

[2] « On trouve des péages établis sur plusieurs rivières navigables, dont quelques-uns sont légitimes, et les autres injustes et sans fondement... Ils ont été établis d'autorité privée par les seigneurs, qui ont imaginé qu'il suffisait que la rivière passât sur leurs terres pour avoir droit à une douane ... Il est à propos de livrer à un sérieux examen tous ces titres, pour annuler les uns et *confirmer les autres.* » Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 27.

il possession légitime? Si vous remontez d'année en année, où vous arrêterez-vous?.... Épineuse question! Le prince semble éviter à dessein une solution embarrassante. Il recommandait tout à l'heure, en termes très-formels, le développement du commerce [1], et tout à coup il s'efforce d'atténuer ses propres paroles : c'est l'agriculture qui est la grande ressource du pays, sa vraie richesse, il allait presque dire sa seule richesse [2]..... Une réflexion l'arrête : l'agriculteur n'est pas plus libre que le commerçant; le même joug pèse sur l'un et sur

[1] « On ne saurait trop s'appliquer à faciliter le commerce intérieur du royaume, lequel peut suppléer, à bien des égards, au commerce étranger. Le commerce réciproque des différentes provinces est, dans l'Etat, ce qu'est la circulation du sang dans le corps de l'homme. » Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 28.

[2] « De quelque utilité que soit le commerce intérieur ou avec l'étranger, ses avantages ne seront jamais comparables pour la France avec ceux que lui procure l'agriculture, qui sera toujours le plus riche fondement de son commerce. Un État riche en fonds de terres bien cultivées, l'est toujours beaucoup plus que celui qui ne l'est qu'en marchandises. Quelques années d'interruption dans le commerce écrasent une nation qui n'a point d'autres ressources. Celle qui tire sa subsistance de ses fonds de terre sera rarement réduite aux mêmes extrémités... Le commerce ne doit avoir que le second rang... Négliger l'agriculture pour le commerce, ce serait, à proprement parler, ambitionner l'indigence de ceux qui ambitionnent nos richesses : ce serait vouloir dépendre, pouvant imposer la loi, servir étant maître. Lorsque toutes les terres seront bien cultivées, que l'on s'applique à étendre et à perfectionner le commerce. La terre aura fourni le nécessaire, le commerce fournira l'utile et le commode ; mais qu'on ne perde jamais de vue que le Romain laboureur aura toujours l'avantage sur le Carthaginois marchand. » Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 29-31.

l'autre; c'étaient les péages tout à l'heure, et maintenant ce sont les corvées, les droits, les redevances, toutes les entraves de la servitude en un mot.... Et alors le duc réclame encore une enquête : « Que l'on anéantisse les droits dont la fausseté sera reconnue; qu'on restreigne ceux qui seront suspects, et qu'on les supprime dans ce qu'ils auront de contraire aux lois et à la police générale du royaume [1]. » Dites donc dans ce qu'ils auront de contraire à la raison et à la justice, car autrement c'est dans un cercle sans issue que vous tournez toujours. Aussi c'est en vain que cette grave question des impôts se représente à lui; on s'aperçoit bien que la justesse des propositions de Vauban a frappé son esprit, qu'il lui semble équitable de faire payer, avant tout, ceux qui possèdent; mais les possesseurs principaux, ce sont les nobles, les gentilshommes, les privilégiés, et le duc finit par

1 « Un abus bien préjudiciable à l'Etat, et qui semble prévaloir de jour en jour, c'est l'espèce de tyrannie qu'exercent sur leurs vassaux les seigneurs particuliers dans quelques provinces éloignées de la cour. Ils commandent en despotes des corvées pour l'embellissement de leurs terres et pour leur commodité particulière. Ils élargissent et plantent des chemins à leur profit contre les ordonnances; ils établissent, sous des titres supposés, des péages, des fours et des moulins banaux, tandis que le roi s'efforce lui-même d'abolir partout ces servitudes odieuses... Il est donc indispensable qu'il soit fait, dans l'étendue du royaume, une recherche exacte des titres sur lesquels sont fondées ces servitudes, afin que l'on anéantisse ceux dont la fausseté sera reconnue, qu'on restreigne ceux qui seront suspects, et qu'on les supprime dans ce qu'ils auront de contraire aux lois et à la police générale du royaume. » Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 86-87.

conclure, implicitement du moins, que le privilége doit être maintenu [1].

On ne peut guère s'attendre à voir les autres difficultés plus heureusement résolues. Un prince si favorable à la dignité des ducs, si admiré de M. de Saint-Simon, si plein d'égards pour le privilége, ne devait certainement pas tenter de mettre l'aristocratie du travail et du mérite à la place de l'aristocratie de la naissance. C'est tout le contraire que le duc de Bourgogne aurait fait peut-être. « Il voulait, dit Saint-Simon, créer des dignités moindres que celle des ducs, les unes héréditaires et de divers degrés, avec leurs rangs et leurs distinctions propres, les autres à vie, sur le modèle des ducs à brevet [2]. » C'eût été fortifier l'aristocratie au lieu de l'affaiblir. D'ailleurs, sur le point même qui nous occupe, les paroles du prince ne peuvent laisser aucun doute. Pour les grades militaires, il dit, en termes exprès, que la haute noblesse doit obtenir la préférence [3], et c'est là certainement la doctrine aristocratique dans toute sa pureté. Mais, à côté du préjugé opiniâtre et invincible, il y a toujours, chez l'homme que nous étudions, l'esprit droit et sensé. Aussi le voyons-nous chercher, en quelque sorte, à se soustraire à l'arrêt qu'il vient de porter lui-même : il veut que les nobles qui ont servi soient préférés à ceux qui ne se sont point montrés à l'armée [4] ; il s'indigne contre les courti-

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 57 et suiv. Ce passage est trop étendu pour être inséré ici.

[2] Saint-Simon, XVIII, 226.

[3] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, I, 381.

[4] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, I, 381.

sans qui osent solliciter, pour un homme qui n'a jamais paru à la guerre, le poste d'un capitaine tué sur la brèche [1] ; enfin un trait lui revient en mémoire : « Je me rappellerai toujours, dit-il, que, sur un rapport avantageux que me fit M. de Vendôme, j'ordonnai qu'on gratifiât de dix louis un sergent de Navarre. Cet homme ne voulut en recevoir qu'un seul, en disant : Je le conserverai toute ma vie, et me souviendrai que je le tiens de mon général. Deux mois après, le même soldat fit de nouveau parler de lui. Je fis alors faire des informations sur sa conduite qui avait été constamment la même pendant trente-deux ans qu'il avait servi. De sergent qu'il était, je le fis capitaine. On ne saurait imaginer le bon effet que cela produisit dans le régiment et même dans toute l'armée. Par où j'ai compris qu'il serait à propos que, dans tous les régiments, il se trouvât au moins un capitaine de fortune [2]. » Evidemment la conclusion n'est pas entière. La capacité ne consentira point à ce partage, fût-il même plus égal, avec la naissance ; à l'armée, comme dans l'ordre civil, comme partout, la devise de cette société moderne que semble pressentir par moments le duc de Bourgogne, ce doit être le mot d'Alexandre mourant : Au plus digne ! — Même doctrine, et l'on pourrait dire même contradiction, pour ce qui concerne les dignités ecclésiastiques ; là encore le prince veut la préférence pour la noblesse : « Quoique la religion, dit-il, soit indépendante des ministres qui l'annoncent, il est certain ce-

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, I, 382.

[2] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, I, 394-395.

pendant qu'elle a quelque chose de plus respectable aux yeux du vulgaire, quand il la voit annoncée et pratiquée par un homme de naissance [1]. » Mais, immédiatement après, les abus que nous révèlent, en si grand nombre, les mémoires contemporains, le scandale donné par ces évêques qui connaissent à peine leur diocèse, qui passent toute leur vie à Paris, et Dieu sait dans quelles occupations! l'opulence excessive des prélats, la misère dégradante du clergé inférieur, frappent son esprit; il s'en indigne, il cherche et il veut y appliquer des remèdes assez énergiques [2]. Mais d'où viennent-ils ces abus? D'une

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, I, 361.

[2] « Malgré tout ce qu'on a pu faire jusqu'ici, on n'est point parvenu à faire résider dans leurs diocèses un certain nombre d'évêques, et de ceux surtout qui ont ici leurs parents ou leurs amis. Il est surprenant qu'ils aient toujours de merveilleuses raisons pour être dispensés de résidence... Il a été ordonné qu'aucun officier ne toucherait ses appointements qu'autant qu'il serait réellement présent et qu'il ferait le service dans son régiment; et cela était aussi juste que nécessaire, surtout dans un temps de guerre; mais est-il d'une moindre importance qu'un pasteur soit à la tête de son troupeau? Aussi voyons-nous des lois qui adjugent aux pauvres tout le revenu des ecclésiastiques non résidents. Il suffira de remettre ces règlements en vigueur et de tenir la main à leur exécution, pour que tout rentre dans l'ordre à cet égard... Il me paraît à propos qu'il soit fait une répartition plus équitable des biens de l'Eglise entre les membres du clergé. Les uns sont dans l'opulence, les autres dans un état de misère indécent. Comment imaginer que des curés et des vicaires, dont les uns ont à peine 300 livres de revenu, et les autres la moitié, puissent vivre et soulager les pauvres de leurs paroisses? Il est justice que ceux qui portent le poids du travail soient récompensés, et ils ont les premiers droits aux biens de l'Eglise. La trop grande fortune d'un nombre d'ecclésiastiques est peut-être un plus grand mal encore

cause principalement, c'est que, noble et cadet de famille, on naît évêque ou abbé, sans vocation le plus souvent, et sans mérite ; supprimez le privilége, et la plupart des abus vont disparaître. Mais, on le sait déjà, le duc de Bourgogne hésite et recule chaque fois qu'il entrevoit la réforme radicale qu'il serait nécessaire d'opérer ; il connaît le mal, il voudrait le guérir, et des entraves, dont il ne peut pas se rendre compte à lui-même, lui retiennent les mains.

Pour un tempérament si débile, c'était un terrible problème que celui de la liberté de pensée. Notons d'abord que le duc de Bourgogne est l'auteur d'un mémoire sur la révocation de l'édit de Nantes, dans lequel il donne son approbation à cet acte politique, que l'on a appelé avec raison la Saint-Barthélemy du dix-septième siècle [1]. Cet antécédent indique déjà ce que l'on doit attendre de lui en pareille matière. Que la pensée soit libre dans le for

que l'extrême indigence des autres... On perd de vue la loi au point qu'un ecclésiastique se rend extraordinaire quand il dit que sa conscience ne lui permet pas de garder l'abbaye de Saint-Valery avec l'archevêché de Cambrai. Il me semble que, pour remédier à cet abus, il serait à souhaiter qu'on partageât les bénéfices appelés simples de la première classe, c'est-à-dire qui excéderaient 12,000 livres de revenus, en trois menses, et ceux de la deuxième classe, ou qui excéderaient 6,000 livres, en deux menses. Par là on pourrait récompenser un plus grand nombre de bons sujets. De plus, cette disposition contribuerait plus que tous les autres moyens que l'on pourrait prendre à l'observance des règles ecclésiastiques, et surtout de celle de la résidence qui n'est guère violée que par les riches bénéficiers. » Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, I, 561-578.

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 90-115.

intérieur, il y consent; mais, dès qu'elle se produit au dehors, il veut que la loi soit là pour la réprimer si elle s'écarte, pour la condamner si elle devient coupable. Mais quelle sera la loi? quel sera le juge? où commenceront les écarts et la culpabilité? Ce sont là d'immenses difficultés ; aussi le duc de Bourgogne aimerait-il mieux tourner de pareilles questions que les résoudre. A quoi bon des savants? à quoi bon des penseurs? la science et la pensée sont si dangereuses! « J'estime, dit il, qu'il est plus préjudiciable qu'avantageux pour la société qu'elle nourrisse une multitude d'hommes qui n'ont point d'autre métier que celui d'être savants. Ces savants désœuvrés, comme on l'a vu dans tous les siècles éclairés, traiteront des questions frivoles ou dangereuses; et, sous le prétexte de communiquer aux hommes leurs découvertes et leurs lumières, ils les corrompront par leurs préjugés; et plus on fera de chemin en suivant ces lumières trompeuses, plus on s'égarera [1]. » Tout à l'heure M. le duc de Bourgogne recommandait de préférence les occupations agricoles ; le voici maintenant qui proscrit la science ; avec de pareils procédés, là où ils seraient applicables, on se ferait en effet une société toute facile à gouverner : le despotisme paternel au sommet; des ducs et pairs, un ordre hiérarchique de noblesse au milieu ; au-dessous des agriculteurs, et l'on espérait endormir paisiblement la France... On n'eût fait cependant que hâter l'heure de son réveil et de sa régénération.

Nous pouvons le dire encore une fois sans hésiter, il

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, II, 77.

n'y a rien dans tout cela qui réponde aux grandes nécessités dont on a constaté l'existence à cette époque, il n'y a rien qui puisse nous satisfaire entièrement, il n'y a rien qui justifie l'opposition faite au gouvernement de Louis XIV. Ce qui nous confirmera encore dans cette opinion, c'est la manière dont le duc envisage les relations extérieures et la guerre surtout : « Il n'y a, dit-il, de guerre juste que celle qui est nécessaire, et il faut songer qu'on ne peut en venir à cette conclusion, la guerre est nécessaire, sans conclure en même temps : il est nécessaire que l'Etat s'épuise d'hommes et d'argent, il est nécessaire que le commerce languisse et que l'agriculture soit négligée, il est nécessaire que les lois se taisent et que les abus se multiplient ; il est nécessaire, en un mot, que l'on souffre une infinité de maux, et que l'on soit sans cesse exposé à en souffrir de plus grands encore ; car telles sont les suites naturelles et inévitables de toutes les guerres. L'imprudence ou la hauteur d'un ambassadeur, l'ambition d'un ministre qui veut se rendre important, un faux point d'honneur et le zèle trop inflexible à soutenir la prééminence de la nation, de légères atteintes portées aux traités, des insultes faites entre particuliers de différentes nations, tout cela souvent occasionne des guerres que l'on appelle justes et nécessaires. Dieu en jugera-t-il ainsi [1] ? » Ecrites en 1680, par l'homme qui venait de dicter à l'Europe les traités de Nimègue, ces paroles pourraient être belles sans doute ; tracées, en 1709, par le prince qui venait de faire la désastreuse campagne de

[1] Extrait des *Ecrits du duc de Bourgogne*, I, 422-425

Flandre, elles ont une valeur toute différente. C'est une terrible chose que la guerre assurément ; on a beaucoup déclamé, on pourrait beaucoup déclamer encore sur ce sujet ; mais il n'en restera pas moins vrai que les deux termes *force* et *droit* seront toujours corrélatifs, et que leur réunion seule constituera en toutes choses la *légitimité*. Supposer aux hommes un degré de perfection qu'ils ne peuvent atteindre, vouloir les gouverner comme de pures intelligences, c'est un rêve impossible à réaliser ; ce serait, dans certains cas, un rêve coupable, car on pourrait y sacrifier les intérêts et l'honneur d'un pays.

Ne nous montrons pas trop sévères, cependant, pour le prince dont nous venons d'examiner les principes politiques et les projets de gouvernement. A plusieurs reprises on a pu remarquer qu'il y avait en lui le sentiment et le désir du bien, même à côté de la solution qui perpétuait le mal. Si nous ne nous abusons point étrangement, tel on a vu le duc de Bourgogne agir et vivre, tel on vient de le voir penser. C'est un de ces hommes placés sur la limite de deux siècles, chez lesquels se rencontrent confusément l'esprit de ce qui les a précédés et l'esprit de ce qui va les suivre ; dépourvus du génie qu'il faudrait, soit pour défendre vigoureusement les idées anciennes, soit pour ouvrir hardiment la voie aux idées nouvelles, ils compromettent également, par leurs indécisions, le présent et l'avenir ; placés sur un trône, de tels hommes y sont, suivant les époques, inutiles ou martyrs ; quelquefois aussi ils deviennent les instruments aveugles des convictions plus arrêtées et plus fermes qu'ils trouvent autour d'eux. C'eût été là, suivant toute vraisemblance, le sort

de M. le duc de Bourgogne. Déjà, au premier signe des changements qu'il voulait opérer, les plans, les projets, les systèmes étaient venus s'offrir à lui en grand nombre. On ne tiendra compte ici, pour les examiner, que de ceux qui se rattachent aux trois grands noms que l'on a déjà signalés, M. de Boulainvilliers, M. de Saint-Simon et Fénelon.

III.

M. de Boulainvilliers. — M. de Saint-Simon. — Fénelon. — Conclusion.

Si l'on pouvait encore mettre en doute les principes aristocratiques de M. le duc de Bourgogne, il suffirait, pour se convaincre, de voir les louanges que lui prodigue M. de Boulainvilliers. C'est pour répondre aux généreuses intentions du prince qu'il prend la plume ; il reconnaît en lui les germes de toutes les vertus, les plus rares et les plus éminentes qualités, celles de l'esprit et celles du cœur, les talents de la nature et les dons de la grâce ; et ce qui donne à l'écrivain la mesure de tous ces mérites, c'est que le jeune duc montre pour l'ancienne noblesse « une distinction tendre et compatissante, » c'est qu'il se propose de tirer de l'obscurité et de la misère les familles

respectables qui se sont ruinées pour servir l'État [1]. Qu'est-ce donc que cette vieille noblesse et quels sont ses droits? C'est ce que recherche et ce que prétend découvrir le comte de Boulainvilliers. Tout son système repose sur un seul événement historique, la conquête de la Gaule par les Francs (ou par les Français, comme il dit), au cinquième siècle. De la conquête seule dérivent, à ses yeux, tous les droits et tous les devoirs pour les deux grandes classes d'hommes qu'il distingue dans la nation, vainqueurs et vaincus : aux vainqueurs la propriété et la souveraineté sans restriction; aux vaincus la soumission absolue et sans espoir. D'ailleurs les conquérants ont été des maîtres débonnaires; que dis-je? ils ont été pour les Gaulois des libérateurs généreux; l'empire romain accablait ces Gaulois d'impositions pécuniaires, et les Français se sont contentés « des denrées qu'ils avaient de trop »; les Romains leur laissaient les apparences d'une fausse liberté avec la misère, les Français leur ont donné la tranquillité avec la servitude. « Les terres furent cultivées, les récoltes abondantes et sagement partagées entre les dominateurs et les sujets, les uns et les autres heureux par la possession tranquille de ce qu'ils avaient, le Franc par l'industrie et le travail du Gaulois, et celui-ci par la sécurité que le premier lui procurait [2]. » Aux Français donc la légitime possession des terres de la Gaule, mais à tous les Français et non pas à un seul d'entre eux, car cette conquête, sur laquelle reposent tous les droits, a été

[1] Préface. Edition in-fol., 1727, p. 1-2.

[2] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, p. 47-48. Edition in-12, 1727.

l'œuvre de la nation et non pas l'œuvre du roi [1]. A l'origine tous étaient égaux ; en Germanie tous avaient les mêmes titres, le même rang. Supposerait-on par hasard que la nation française a bravé les risques d'une longue guerre pour procurer au roi un grand établissement personnel, qu'elle a fait une conquête sans en retirer d'autres avantages que la gloire d'obéir [2] ? Erreur ou mensonge ! L'égalité primitive a subsisté longtemps après l'invasion : le roi n'a été d'abord que « le général d'une armée libre qui l'avait élu pour la conduire dans des entreprises dont la gloire et le profit devaient être communs, » que « le magistrat civil choisi et nommé par les cantons pour juger les différends des particuliers [3]. » Les Français ne tenaient rien de lui, ils devaient tout à leur naissance et à leur épée [4] ; le roi n'était pas même le maître des Gaulois, si ce n'est dans la modeste étendue de son domaine, car les Gaulois ce sont les hommes des Français, des seigneurs [5]. Et si les rois avaient tenté de franchir les limites de leur autorité, les assemblées générales, gardiennes sévères des droits de la nation, étaient

[1] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-fol., p. 15-16.

[2] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-12, p. 153.

[3] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-fol., p. 15-16.

[4] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-12, p. 33.

[5] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-12, p. 34.

là pour les ramener au devoir [1]. C'est déjà pour eux une assez belle prérogative que d'être les chefs d'un peuple si belliqueux ; l'*incomparable* Charlemagne s'est contenté d'un pareil titre, il a respecté, il a fait revivre les priviléges de la nation souveraine ; et quel monarque pourtant que Charlemagne, aux yeux de M. de Boulainvilliers ! « Il est vrai qu'il ignorait l'art de régner par la division, par la force et par la violence, et qu'il ne savait point ravir les biens de ses sujets, ni tenir leurs cœurs et leurs esprits dans la crainte et l'assujettissement pour régner avec plus de faste et de hauteur. Il est vrai encore qu'il fondait sa gloire sur une réputation justement méritée, et non pas sur l'incommunicable superbe qui, depuis lui, a fait toute la grandeur de quelques rois. Il pensait de plus qu'un souverain ne pouvait pas être véritablement grand, ni remplir ses devoirs, sans connaissances et sans instruction, et, dans cette idée, quoiqu'il fût un des plus savants hommes de son siècle, il passait la plus grande partie des nuits à lire et à étudier, après avoir donné les deux tiers du jour aux travaux de la guerre ou du gouvernement [2]. »

Quel changement depuis ce grand prince ! quelle décadence pour la noblesse ! Les usurpations tyranniques de la royauté, les impertinentes révoltes de la bourgeoisie, lui ont tout enlevé. Les rois ont affranchi les vaincus, ils

[1] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-12, p. 57.

[2] *Lettres historiques sur les Parlements ou états généraux.* Edition in-12, 1727; deuxième lettre, p. 230-231. On remarque sans doute les nombreuses critiques à l'adresse de Louis XIV, que contient ce passage; c'est pour cela que nous le citons.

les ont enrégimentés sous leur bannière pour combattre la noblesse ; ils les ont enrichis, fortifiés, enfin, comme s'il dépendait d'eux d'intervertir l'ordre naturel, ils les ont anoblis, ils ont déclaré impudemment que qui était né Gaulois devenait Franc par l'effet unique de leur volonté [1]. Après le malheur d'avoir perdu leurs anciens droits, les nobles ont eu à subir la honte de voir élever à leur niveau leurs propres sujets, leurs esclaves d'autrefois ; ils les voient même placés au-dessus d'eux : les paysans sont devenus intendants, et, à ce titre, les voilà maîtres de leur vie, de leurs biens et de leurs familles, « maîtres des enfants jusqu'à les enrôler par force, maîtres des biens jusqu'à ôter la subsistance, maîtres de la vie jusqu'à la potence, au gibet et à la roue [2]. » Et pour faire l'apologie de ces usurpations odieuses, de ce despotisme abominable, il s'est rencontré un évêque ! Un évêque « a fait un abus perpétuel des textes de la sainte Écriture pour forger de nouvelles chaînes à la liberté naturelle des hommes, pour augmenter le faste et la dureté des rois. » Aussi l'auteur regarde-t-il le système politique de Bossuet comme un des plus honteux témoignages de l'indignité du siècle et de la corruption générale des cœurs [3]. M. de Boulainvilliers n'a garde de glorifier ainsi la monarchie absolue ; l'ordre héréditaire lui déplaît même : « Tel est, dit-il, le sort commun des monarchies succes-

[1] *Lettres historiques sur les Parlements ou états généraux*, quatrième lettre, p. 318-320. Edition in-12.

[2] Préface. Edition in-fol., p. 5-6.

[3] *Lettres historiques*, troisième lettre, p. 253-255. Edition in-12.

sives qu'à la suite d'un bon et grand prince, il en viendra dix, ou malheureux, ou méchants, ou imbéciles, et quelquefois tous les trois ensemble [1]. » L'ordre électif, au contraire, rendrait peut-être à la noblesse ses anciennes prérogatives, et ces prérogatives, selon M. de Boulainvilliers, ce sont : 1° l'exemption de toutes charges, à l'exception du service militaire; 2° le partage de tout ce qui a été conquis en commun, butin ou terres; 3° le droit de juger ses pareils et de ne pouvoir être jugé que par eux en matière criminelle, avec celui de délibérer sur toutes les causes et matières qui étaient portées à l'assemblée générale du Champ de Mars; 4° enfin, le droit de défendre sa personne, ses biens, ses amis, son intérêt, et de les revendiquer lorsqu'ils étaient attaqués par qui que ce pût être [2]; en d'autres termes, le duel et la guerre privée dont l'auteur prend énergiquement la défense, au nom de la liberté, de l'honneur et du courage [3].

Tel est, en résumé, le système de M. de Boulainvilliers, apologie sans réserve de la domination aristocratique, et en tête de laquelle il faudrait écrire ces paroles de la grande Mademoiselle : « Il faut que les intentions des

[1] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-12, p. 118. Et ailleurs : « Tel est le sort commun des monarchies héréditaires qui fait naître cinquante mauvais princes, ineptes, fous, malintentionnés, à la suite d'un bon esprit et d'un grand courage. » *Lettres historiques,* treizième lettre, III, p. 156. Edition in-12.

[2] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-fol., p. 19.

[3] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France.* Edition in-12, p. 61-66.

grands soient comme les mystères de la foi ; il n'appartient pas aux hommes d'y pénétrer ; on les doit révérer et croire qu'elles ne sont jamais que pour le bien et le salut de la patrie [1]. » M. de Boulainvilliers pouvait-il sérieusement attendre, du règne de M. le duc de Bourgogne, le retour du régime nobiliaire, tel qu'il l'a conçu dans son ouvrage ? Il nous est impossible de croire à une aussi étrange aberration. Il faudrait, pour s'y abandonner, ne tenir aucun compte des faits les plus manifestement accomplis depuis des siècles. Ces vieilles familles au nom desquelles réclame l'écrivain (et je ne parle pas des conquérants du cinquième siècle, mais des grandes maisons féodales du moyen âge), se sont éteintes en bien grand nombre ; à mesure que les provinces se sont rangées sous la domination centrale, les petites royautés locales, que le système féodal avait multipliées à l'infini, ont successivement disparu ; les seigneurs tenaient encore le roi sous leur dépendance quand ils avaient à lui amener leurs hommes pour combattre avec lui ; l'établissement des armées permanentes leur a enlevé la force militaire. Leurs demeures, autrefois inaccessibles et presque imprenables, ne pourraient plus tenir une heure contre l'artillerie du roi ; d'ailleurs ils les ont eux-mêmes abandonnées pour venir se fixer à la cour, non qu'ils aient à se mêler d'affaires, ni comme ambassadeurs, ni comme ministres, car le prince les tient soigneusement écartés de ces fonctions ; mais ils participent aux fêtes royales ; le souverain les ruine systématiquement par le

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, I, 199-200.

jeu, par le luxe, sauf à rendre le lendemain aux plus nécessiteux, en leur faisant sentir le bienfait, nous allions dire l'aumône, ce qu'ils ont perdu ou dépensé la veille. Déconsidérés à la cour, ils n'ont plus d'autorité nulle part ; dans l'ordre judiciaire, financier, administratif, militaire, rien ne s'exerce plus désormais que par délégation royale. Il reste aux nobles des priviléges qui leur seront contestés et enlevés bientôt ; quant à la puissance, vouloir la réclamer pour eux, ce serait méconnaître l'œuvre du temps, ce serait leur imposer à eux-mêmes un fardeau qu'ils n'auraient plus la force de porter. Car, encore une fois, les seigneurs du dix-septième siècle, ce ne sont plus, il s'en faut bien, les seigneurs des temps féodaux. Voyez l'auteur même de ces ouvrages que l'on vient d'analyser, de ce système qui se développe avec tant d'âpreté et de hauteur, ne lui donneriez-vous point la figure et les manières de Guillaume-bras-de-Fer ou de Montmorency-barbe-Torte? Eh bien! c'était, dit un contemporain qui l'a connu, « un homme simple, doux, humble même par nature, très-éloigné de se targuer de rien, et dont la modestie était rare en tout genre. Il se tenait fort souvent en sa terre de Saint-Cère, au pays de Caux, fort adonné à l'astrologie où il avait la réputation d'avoir très-bien réussi [1]. » Ces nobles récalcitrants ne sont plus à la hauteur de leurs propres prétentions. Si l'on a pu déclarer stérile et inopportune l'opposition de M. le duc de Bourgogne, on devra déclarer bien plus impuissante et bien plus déplacée encore celle de M. de Boulainvilliers,

[1] Saint-Simon, XXII, 245-246.

en tenant compte toutefois de la fierté et de l'indépendance singulières avec lesquelles s'énonce le dernier représentant d'une classe que nous aurions pu croire définitivement abaissée. On dit que M. le duc de Bourgogne désavoua l'auteur de cette protestation aristocratique qu'il avait lui-même indirectement provoquée [1]. Mais, à coup sûr, le prince n'eût pas désavoué celle qui serait sortie de la plume de Saint-Simon; voyons donc quels pouvaient être les projets et les espérances de M. le duc de Saint-Simon.

M. de Saint-Simon ne vit point renfermé dans sa terre de la Ferté; les études astrologiques n'ont pas pour lui le plus mince intérêt; à moins qu'il ne faille péniblement traverser quelques semaines de disgrâce, la retraite, la méditation silencieuse ne le tentent point; c'est l'action, c'est l'observation qu'il lui faut; jamais homme ne fut plus que lui fait pour vivre avec les hommes, pour les étudier, pour les pénétrer, pour les peindre; sans la cour, les distinctions de cour, les intrigues de cour, il est permis de douter qu'il eût jamais pu supporter l'existence. Il n'a pas dix-sept ans [2], que déjà une invincible curiosité le pousse à rechercher, à connaître, et, quand il connaît, une perspicacité inexorable met sous sa plume des jugements sévères et d'autant plus terribles qu'ils

[1] *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par M. l'abbé Proyart, 1, 359.

[2] V. dans ses *Mémoires* l'histoire du mariage du duc de Chartres, en 1692. Saint-Simon était né en 1675. 1, 43 et suiv.

sont tracés en caractères immortels; honnête homme d'ailleurs, plein de délicatesse, de loyauté, de religion; placé par ses liaisons avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, avec les deux Pontchartrain, avec Chamillart, avec les ducs de Bourgogne et d'Orléans, de manière à être toujours exactement informé; sachant tirer, tantôt des conversations féminines de madame de Saint-Simon, tantôt des ténébreuses révélations du P. Tellier [1], des renseignements historiques d'une inappréciable importance. Malheur aux familles illégitimes et à leurs représentants jusqu'à la dernière postérité! Saint-Simon les poursuit d'une haine implacable. Malheur encore à ceux qui, sans être ducs et pairs, auront l'impertinence d'exercer dans l'Etat quelque autorité! La dignité royale ne mettra pas Louis XIV lui-même à l'abri des attaques de l'inflexible annaliste. Ce prince « si plein de son despotisme [2], si jaloux de son autorité, que, devant elle, justice, droit, raison, évidence, tout disparaissait [3], » sera l'objet de l'attention, de la malignité particulière de l'auteur des *Mémoires*. L'impitoyable écrivain le suit dans tous les détails de la vie privée et de la vie publique; en toute circonstance, il épie son maintien, son geste, son regard, ses paroles; lui dont le coup d'œil est si pénétrant, la sagacité si clairvoyante, il s'obstine à ne point faire de distinction entre les petitesses de l'homme

[1] V., t. xx, p. 101-117, le récit d'une admirable scène, digne en tous points de trouver place dans les *Provinciales*.

[2] Saint-Simon, vii, 166.

[3] Saint-Simon, vii, 164.

et la grandeur du roi ; il assiste à la décrépitude, il est de cette époque où le prince, vieilli et circonvenu, « croyait donner aux ministres et aux généraux la capacité avec la patente [1], » et il ne veut point se souvenir des belles et glorieuses années qui ont précédé cette décadence. Comment voulez-vous qu'il pardonne à un souverain qui a attenté contre la dignité de duc et pair, qui a fait de la pleine et parfaite roture la qualité essentielle de ses ministres [2] ? Louis XIV disait de Saint-Simon qu'il passait sa vie à étudier les rangs et à faire des procès de préséance à tout le monde [3], et, si grande part que l'on doive faire, dans une pareille occupation, aux frivolités de l'étiquette, il faut reconnaître qu'elle avait aussi un côté sérieux : rendre à la pairie, à la noblesse en général, les prérogatives que réclamait pour elles le duc de Saint-Simon, c'était apporter de grandes modifications à la forme même du gouvernement ; en un mot, M. de Saint-Simon était, comme M. de Boulainvilliers, l'interprète de l'opposition aristocratique, mais avec de profondes différences cependant, et dont il importe de se rendre compte.

Boulainvilliers, comme on vient de le voir, tient pour non avenu, pour illégitime et condamnable, tout ce qui s'est accompli de Hugues Capet à Louis XIV, et il redemande à grands cris l'état de choses que la conquête avait créé en Gaule, c'est-à-dire l'anéantissement du

[1] Saint-Simon, IX, 66.

[2] Saint-Simon, XIII, 139.

[3] Saint-Simon, VII, 158.

pouvoir central, la dispersion de l'autorité publique sur tous les points du territoire, le retour aux dominations locales, à l'indépendance individuelle pour la noblesse, à l'asservissement absolu pour le peuple; à l'appui de ses prétentions, il apporte un système historique contre lequel il ne semble pas croire que la raison et la justice puissent élever aucune réclamation. Saint-Simon a trop d'esprit, trop de tact, trop de véritable science historique, pour venir ainsi faire le procès à la civilisation moderne tout entière; il sent et il comprend les avantages de la centralisation; il ne veut point la détruire; il n'enfermera pas le roi au château de Péronne, comme le grand feudataire dont il prétend descendre; il le mettra seulement sous une bonne garde de ducs et pairs, de nobles de toute sorte, qui se feront à eux-mêmes leur part d'autorité, contiendront le monarque, et surtout empêcheront le retour de ce règne de la robe et de la plume [1], qui cause les éternelles doléances de M. de Saint-Simon. C'est pourtant à l'histoire que ce nouveau défenseur de l'aristocratie demande aussi la confirmation de ses doctrines; mais il a soin d'exposer les faits de telle façon qu'ils ne lui fassent pas la honte de le contredire. Et d'abord il répudie, en partie du moins, les origines que M. de Boulainvilliers assignait à la monarchie : c'est à la munificence royale, et non point à leur épée, que les Francs ont dû, selon lui, leurs propriétés territoriales; ces Francs n'ont pas eu entre eux cette égalité républicaine que leur attribue le publiciste précédent; M. de Saint-

[1] Saint-Simon, v, 10 et *passim*.

Simon est intéressé à n'oublier aucun des degrés de la hiérarchie féodale, car, au sommet de cette hiérarchie, se trouvent ces dignitaires qu'il affectionne et qu'il admire, les ducs et pairs, « tuteurs des rois et de la couronne, grands juges du royaume et de la loi salique, soutiens de l'Etat, portions de la royauté, pierres précieuses et précieux fleurons de la couronne, continuation, extension de la puissance royale, colonnes de l'Etat, administrateurs, modérateurs de l'Etat, protecteurs et gardes de la couronne, le plus grand don et le plus grand effort de la puissance des rois [1]. » M. de Saint-Simon semble n'avoir interrogé l'histoire que pour y découvrir les origines et les vicissitudes de la pairie. Aussi avec quelle complaisance et quelle prolixité il les retrace ! Les pairs participaient à l'exercice de la puissance royale, ils assistaient, de droit et sans convocation, à toutes les assemblées politiques ; ils y avaient, répète à plusieurs reprises l'écrivain, le pouvoir législatif et constitutif ; tout se faisait avec eux, rien sans eux [2] ; la pairie est bien exactement la même dignité au dix-septième siècle qu'au dixième, Saint-Simon s'évertue du moins à le démontrer; mais quelle différence pour l'étendue du pouvoir, pour les prérogatives politiques ! Combien, en conservant le titre, on a usurpé sur les attributions ! Saint-Simon ne met pas la royauté en cause avec la même aigreur que M. de Boulainvilliers ; il tance en peu de mots l'ordre ecclésiastique, qui ne doit son rang et ses honneurs, dit-il, qu'à l'ignorance et à la

[1] Saint-Simon, xx, 186-187.

[2] Saint-Simon, xxi, 170.

stupidité des laïques [1] ; c'est pour les empiétements de la magistrature, des légistes, que le noble duc et pair réserve tout le luxe de ses développements, toute la véhémence de son indignation. Qu'était-ce que ces légistes à l'origine ? des gens de rien, de simples roturiers qui, au lieu de cultiver la terre ou le négoce, comme faisaient leurs pareils, se mirent à étudier les lois. Les pairs et les hauts barons se perdaient dans le fatras des coutumes, des édits, des ordonnances ; ils prirent à leur service la science des légistes. Ils les emmenaient avec eux aux assemblées politiques ; les seigneurs prenaient place sur les hauts siéges, les légistes s'asseyaient modestement sur des marchepieds au-dessous d'eux ; le moment venu de prononcer, le seigneur se penchait vers le légiste, et celui-ci lui soufflait à l'oreille la décision qu'il fallait rendre. Peu à peu les légistes élèvent leurs marchepieds, ils en font un banc ; « entre leur dos et les pieds du seigneur, ils mettent un dossier [2] ; » enfin, montés sur ce banc, ils escaladent les hauts siéges qui se trouvaient vides, car les lois étaient devenues si compliquées, les procès si nombreux, les discussions si fastidieuses, que pairs et barons avaient déserté ; « il avait fallu opter entre l'écritoire et l'épée [3], » l'épée l'avait emporté ; par malheur le temps de l'écritoire était venu ! Voilà les légistes qui se transforment en conseillers, en magistrats inamovibles, héréditaires, qui prétendent vérifier les édits qu'ils enregistrent,

[1] Saint-Simon, XXI, 165-166, 178.

[2] Saint-Simon, XXI, 202.

[3] Saint-Simon, XXI, 174.

qui se font médiateurs entre le roi et le peuple, qui interviennent dans les affaires politiques, qui prennent part au gouvernement, qui décernent la régence, et peut-on savoir où ils s'arrêteront [1]? De là, le règne maudit de la plume et de la robe; de là, l'exclusion, l'abaissement de la noblesse; voilà ce que M. de Saint-Simon déplore amèrement, ce qu'il voudrait changer à tout prix. Peu lui importe cette puissance locale, cette souveraineté imperceptible dont M. de Boulainvilliers fait tant de cas; Saint-Simon comprend bien mieux ce qui est important et ce qui est possible : ce n'est pas de détruire la centralisation, c'est d'en faire tourner toutes les forces à l'avantage de l'aristocratie; ce n'est pas de contester et de combattre l'œuvre des siècles tout entière, c'est d'en accepter une moitié pour anéantir l'autre moitié : que l'unité de la France subsiste, mais que les progrès du tiers état soient arrêtés! Cette dernière entreprise paraît d'autant plus difficile, que, dans le désordre et la complication des événements, Saint-Simon, comme le duc de Bourgogne, comme le comte de Boulainvilliers, comme bien d'autres, croyait à la nécessité de convoquer les états généraux. Mais l'auteur des *Mémoires* n'entrevoit pas les périls que peut entraîner, pour la réalisation de ses projets, une pareille réunion : il veut qu'on soumette à l'assemblée d'abord l'affaire la plus urgente, la réforme financière, puis les grandes questions politiques, par exemple, la renonciation de Philippe V à la couronne de France; et, quand on aura

[1] Saint-Simon, XXII, 50--69.

obtenu sur tout cela la solution que l'on souhaite, alors il faudra empêcher que les états n'aillent plus loin ; il faudra les contenir après les avoir excités, et, pour cela, se renfermer « dans les termes de confiance, de reconnaissance, de modestie, de respect, paraphraser ces choses et les compliments ; surtout brusquer l'affaire, couper court, finir, ne manquer pas de bien imposer silence [1]. » A supposer que les choses se passent aussi pacifiquement que l'auteur le suppose, il restera une autre question encore : il faut restituer à l'aristocratie les fonctions, les ministères, l'influence et l'autorité politiques. Pour cela, deux moyens se présentent à l'écrivain : d'abord la reconstitution du parlement tel que Saint-Simon le conçoit et le veut, à l'avantage des ducs et pairs par conséquent ; puis l'avénement de la noblesse aux affaires en remplacement des hommes de robe ; et comme il s'agit de satisfaire, non pas quelques ambitions individuelles, mais celles d'une caste tout entière, les ministères seront partagés, morcelés ; on en fera ces conseils spéciaux qui furent, comme on le sait, à l'instigation de Saint-Simon lui-même, mis à l'essai sous la régence. Quelques maîtres des requêtes, admis dans ces conseils, y débrouilleront les affaires que des hommes d'épée peuvent bien ne pas connaître ; mais les nobles y conserveront la haute main, et l'aristocratie tout entière sera satisfaite : « Je représentai, dit-il, que cet établissement flatterait extrêmement les seigneurs et toute la noblesse, éloignée des affaires depuis près d'un siècle, et qui ne voyait point d'espérance

[1] Saint-Simon, XXIII, 153.

de se relever de l'abattement où elle se trouvait plongée ; que ce retour inespéré et subit du néant à l'être toucherait également ceux qui en profiteraient par leurs nouveaux emplois, et ceux encore à qui il n'en serait point donné, parce qu'ils en espéreraient dans la suite, par l'ouverture de cette porte, et qu'en attendant ils s'applaudiraient d'un bien commun et de la jouissance de leurs pareils [1]. »

Tels sont les projets, et, si l'on peut dire, le système politique de M. de Saint-Simon, bien plus intelligents, comme on le voit, bien plus réalisables que ceux de M. de Boulainvilliers. Le crédit personnel de l'auteur, son influence sur M. le duc de Bourgogne, assuraient à ses principes des chances considérables de succès ; mais où en était la légitimité? Assurément Saint-Simon et ses amis se proposaient de faire disparaître le despotisme, de rétablir dans le gouvernement quelques principes de liberté, et c'était là une amélioration précieuse, on ne peut pas le nier ; était-ce la plus urgente? en d'autres termes, le peuple avait-il plus à souffrir du despotisme royal que des priviléges aristocratiques? Poser cette question, c'est la résoudre. Il est certain que Saint-Simon n'aurait ni approuvé ni autorisé les abus du régime nobiliaire ; mais de quelles garanties se serait-il armé? Il est possible qu'il eût demandé à la noblesse quelques sacrifices indispensables pour alléger les charges du peuple ; mais est-il probable qu'il les eût obtenus? Non ; ce qui est privilége et abus pour la conscience éclairée d'un siècle, cela même

[1] Saint-Simon, XXIII, 90-98.

est droit et justice pour le préjugé aveugle du siècle antérieur. L'aristocratie paternelle ne semble ni plus désirable ni plus possible que le despotisme paternel. Honnête et vertueuse dans ses vues et dans ses espérances, l'opposition de M. de Saint-Simon n'était ni moins chimérique ni moins contraire aux vœux et aux besoins réels du siècle, que celle de M. le duc de Bourgogne. Ici, d'ailleurs, comme dans le système que l'on a précédemment examiné, les hommes paraissent bien au-dessous des prétentions qu'ils affichent. Ces grands seigneurs, qui parlent d'imposer des limites à l'autocratie royale, ce sont les mêmes qui attachent tant de prix aux distinctions les plus frivoles de la cour, à la présentation de la chemise, de la serviette, du bougeoir, à l'éternelle question de la main et du tabouret; ce sont des hommes qu'un regard du maître anéantit ou fait revivre. L'histoire ne fût-elle pas là pour le prouver, on devinerait aisément que MM. de Saint-Simon, de Beauvilliers, de Chévreuse, etc., ne sont point les héritiers directs des anciens pairs de la couronne; c'est folie à eux de vouloir jouer le même rôle, d'aspirer aux mêmes prérogatives.

C'est dans le droit historique exclusivement que les deux écrivains dont on vient de s'occuper ont cherché la base de leur système; ils sont l'un et l'autre, sous des faces diverses, les représentants du passé. Si l'un des deux subit l'influence du présent, c'est à son insu, et l'on pourrait dire par surprise; ni l'un ni l'autre n'entrevoient l'avenir; ni l'un ni l'autre ne soupçonnent que les fondements mêmes de leurs systèmes pourraient leur être con-

testés au nom d'un principe supérieur à celui qu'ils invoquent. Chez l'homme dont il reste à parler, le passé et l'avenir, le droit historique et le droit rationnel, se sont rencontrés à peu près dans une égale mesure. Avancez d'un siècle la naissance de Fénelon, et il sera saint François de Sales ou saint Jean de la Croix; reculez-la d'un siècle, il écrira peut-être le *Contrat social*. Soit que l'on prenne en lui le mystique du moyen âge ou le publiciste des temps modernes, il n'aime point le gouvernement de Louis XIV, et son opposition, si incomplets que les monuments nous en soient parvenus, est certainement, sinon la plus ardente, au moins la plus audacieuse de celles que nous venons d'examiner. Ce n'est ni au Télémaque, ni aux Dialogues des Morts, que l'on demandera la preuve de ce qui vient d'être dit. Des livres où l'imagination a une si grande part, ne peuvent pas et ne doivent pas être considérés ni discutés comme œuvres doctrinales. Si Fénelon avait réellement rêvé pour la France du dix-septième siècle le gouvernement et les lois de la petite colonie de Salente, il eût mérité les dédaigneuses paroles que prononça Louis XIV au sortir d'un entretien avec lui : « Je viens d'entendre le plus bel esprit de mon royaume et le plus chimérique. » Mais que l'on se rassure : l'auteur lui-même affirme que le Télémaque n'est autre chose qu'une narration fabuleuse; il proteste aussi, et l'on doit en croire sa loyauté, qu'il n'a eu ni l'ingratitude ni la folie de faire et de publier la satire du roi son bienfaiteur et de ses ministres. Il a voulu néanmoins, c'est lui-même qui l'avoue, « mettre dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement, et tous les défauts

qu'on peut avoir dans la puissance souveraine [1]. » La leçon pouvait trouver place à côté de la fable, Protésilas pouvait être une critique pour les imitateurs de Louvois, Sésostris pour Louis XIV, sans qu'il faille nécessairement admettre que l'archevêque de Cambrai proposât pour la France, comme pour Salente, le partage égal des terres et le système de la royauté élective [2]. Encore une fois, on ne veut point juger les doctrines politiques de Fénelon d'après de telles inductions; on le veut d'autant moins que l'on possède, sur ce point, des témoignages bien autrement sérieux : la fameuse *Lettre à Louis XIV*, l'*Examen de conscience d'un roi*, les *Plans dressés pour le gouvernement du royaume*, enfin, la *Correspondance* de Fénelon avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

Qu'on se rappelle, pour un moment, les doctrines politiques de Louis XIV, cette adoration de lui-même, cette ferme croyance à son infaillibilité, qu'il avait érigées en maximes, et qu'on se représente maintenant ce roi absolu, ce demi-dieu, soumis à une critique qui s'exprime dans

[1] *Lettre au P. Tellier*, 1710. OEuvres, III, 631. Edition Firmin Didot, 1843.

[2] Les passages qu'il y aurait à citer, dans ce sens, sont infiniment nombreux. Voir particulièrement : liv. II, p. 18, 22, 30; livre V, p. 75, 84, 87; tout le livre XI; livre XII, p. 200-207, 212; livre XIV, p. 259. livre XV, p. 263-265; livre XVIII, p. 327; livre XIX, p. 335, 339, 341; livre XXII, p. 390; livre XXIII, p. 404; livre XXIV, p. 427. Malgré les protestations de Fénelon, on s'obstina à voir dans cet ouvrage ce qu'il n'avait pas voulu y mettre, et tous les courtisans, madame de Maintenon en tête, répétèrent avec le maréchal de Noailles, qu'il fallait être l'ennemi du roi pour avoir fait le *Télémaque*. Saint-Simon, XVII, 175 et suiv.

les termes que nous allons transcrire. « Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable; mais ceux qui vous ont élevé ne vous ont donné pour science de gouverner que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampants, la hauteur et l'attention à votre seul intérêt. Depuis environ trente ans, vos principaux ministres ont ébranlé ou renversé toutes les anciennes maximes de l'Etat, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui était devenue la leur, parce qu'elle était dans leurs mains. On n'a plus parlé de l'Etat ni des règles; on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir. On a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini. On vous a élevé jusqu'au ciel pour avoir effacé, disait-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'Etat, comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets, sur qui votre grandeur est fondée. Il est vrai que vous avez été jaloux de votre autorité, peut-être même trop dans les choses extérieures; mais pour le fond, chaque ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. Vous avez cru gouverner, parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernaient. Ils ont bien montré au public leur puissance, et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs, hautains, injustes, de mauvaise foi. Ils ne vous ont parlé que pour écarter de vous tout mérite qui pouvait leur faire ombrage; ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à

l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux [1]..... » En vérité, Fénelon avait raison de dire au début de sa lettre : « Si je vous parle fortement, c'est que la vérité est libre et forte. » Un tel langage adressé à un tel homme est énergique et sévère. Rien n'échappe à cette véhémente critique ; elle frappe sans pitié tout ce qui est répréhensible ou coupable, depuis les erreurs de la conduite politique jusqu'aux scandales de la vie privée [2] ; à ce prince qui ne connaissait de droits que les siens, qui n'aimait de grandeur que la sienne [3], elle vient rappeler les droits et la puissance du peuple [4] ; à cet homme qui se croit un modèle de régularité et de dévotion, elle vient dire : « Vous n'aimez point Dieu, vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave ; c'est l'enfer et non pas Dieu que vous craignez ; votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. Vous êtes comme les juifs dont Dieu dit : pendant qu'ils m'honorent des lèvres, leur cœur est loin de moi. Vous êtes scrupuleux sur des bagatelles et endurci sur des maux terribles. Vous n'aimez que votre gloire et votre commodité. Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le dieu de la terre, et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié. C'est, au contraire, vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peu-

[1] *Lettre à Louis XIV.* Œuvres, III, 426.

[2] *Lettre à Louis XIV*, 426-427. *Examen de conscience.* Œuvres, III, 335, 337, 338, 343.

[3] Saint-Simon, IV, 86.

[4] *Lettre à Louis XIV*, 427 *Examen de conscience*, 339.

ple [1]. » Comme toute réaction contre un excès tombe ordinairement dans l'excès opposé, Fénelon en vient à énoncer, sur la guerre et sur l'esprit de conquête, des opinions que désavouerait sans doute une science politique plus avancée ; il adopte les reproches faits à Louis XIV par les libellistes étrangers ; il méconnaît l'utilité et la grandeur de certaines entreprises, pour n'y voir que l'œuvre d'une ambition égoïste autant qu'insatiable [2].

Il est plus facile de critiquer, même avec éloquence, les abus qui frappent nos regards, que d'indiquer avec précision et vérité les remèdes qui conviennent aux maladies sociales et politiques des grands États. Changer la forme d'un gouvernement, l'amener à ce milieu qui n'est ni le despotisme ni l'anarchie, établir le juste équilibre des pouvoirs, le jeu de tous les ressorts politiques, c'est là une gigantesque entreprise, et il ne serait point surprenant qu'avec tout son génie Fénelon y eût échoué. On ne peut, il est vrai, juger ses projets de gouvernement que d'après quelques notes informes et des fragments de correspondance ; mais il semble que, dès qu'il sort de cette critique pleine de verve et de feu où l'on vient de le voir si remarquable, ses idées manquent de netteté, d'enchaînement, peut-être même de justesse. Evidemment, ce n'est point sur le droit historique que se fonde l'écrivain ; il sait, au besoin, tenir compte des antécédents, mais il n'en fait pas l'appui indispensable de ses doctrines.

[1] *Lettre à Louis XIV*, 428. *Lettre au duc de Chevreuse*, du 4 août 1710. Œuvres, III, 648.

[2] *Lettres à Louis XIV*, 426, 427. *Examen de conscience;* 338, 341.

Est-ce donc qu'il prend pour point de départ les larges principes de la loi naturelle? Arrive-t-il de la notion des droits de l'homme à la conception des droits du citoyen? Cela est possible, probable même; mais cela n'est énoncé nulle part [1]; ce n'est plus un système que nous avons sous les yeux, comme dans les ouvrages de MM. de Boulainvilliers et de Saint-Simon, ce sont des idées isolées auxquelles manquent la base et la liaison : de là, les incertitudes, les tâtonnements, peut-être les contradictions. Ayant sous les yeux toutes les calamités d'une guerre désastreuse, témoin de la lassitude et du découragement des peuples, Fénelon sent bien que, pour qu'il y ait un effort national, il faut qu'il y ait un intérêt national, il faut que nos soldats se battent pour la France et non plus seulement pour Louis XIV. Que demande-t-il alors? la convocation d'une assemblée des notables; il préférerait, dit-il, les états généraux, mais « il craint d'émouvoir trop les esprits, et de les faire passer subitement d'une absolue dépendance à un dangereux excès de liberté [2]. » Et voilà tout à coup que, ce qu'il craignait en 1710, il ne le craint plus en 1711, ce qu'il redoutait pour le règne de Louis XIV, il n'hésite pas à le recommander formellement pour le règne futur du duc de Bourgogne, et il déclare que ces états, dont il demande la réunion, seront paisibles et affectionnés [3]; et ce ne sont

[1] A moins qu'on ne regarde comme l'œuvre de Fénelon l'*Essai philosophique sur le gouvernement civil*, rédigé par M. de Ramsai. Nous n'avons point osé le faire.

[2] *Lettre au duc de Chevreuse*, du 4 août 1710. OEuvres, III, 647.

[3] *Plans de gouvernement*. OEuvres, III, 451.

pas seulement les états généraux qu'il veut alors, mais ces états particuliers de provinces, ces diétines de cantons, dont on croit avoir indiqué déjà tout le danger [1]. Les états généraux, une fois reconstitués, il proclame qu'ils doivent étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finances, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce [2]. Mais ces délibérations que seront-elles? des doléances, de simples conseils ou des décrets obligatoires pour le souverain? Quelle est la force coercitive qui sera mise à la disposition de la représentation nationale? Quelle est la part de souveraineté qui lui sera dévolue? Grandes et difficiles questions, qui découlent nécessairement de la convocation d'une assemblée représentative, dont il n'est pas possible d'ajourner la solution, et que l'on s'attendrait d'autant plus à voir traiter par l'auteur, que les mesures de détails abondent dans ses *plans*, et que, pour d'autres cas beaucoup moins graves, il sent la nécessité des garanties positives qu'il a soin de déterminer. Ces sortes de contradictions, ou du moins ces mesures incomplètes, qui semblent indiquer chez l'écrivain l'incertitude de l'esprit, l'absence de principes rigoureusement établis et fermement acceptés, se reproduisent sur plusieurs points : lorsque Fénelon s'occupe de l'organisation militaire du royaume, il recommande d'avoir égard à l'expérience des officiers, de ne point regarder l'ancienneté comme un titre suffisant par lui-même, de ne

[1] *Plans de gouvernement*, 431.

[2] *Plans de gouvernement*, 432.

point confier des commandements ou accorder des grades à la jeunesse inexpérimentée ; on s'attendrait à voir proclamer la prédominance exclusive de la capacité, et l'on est surpris et affligé de trouver seulement une apostille en faveur de la noblesse [1]. Lorsqu'il traite de l'état des nobles, il leur permet de commercer en gros, d'entrer dans la magistrature sans déroger ; pourquoi ne pas déclarer que le travail honore tous les hommes, quelle que soit leur naissance ? Pourquoi écrire, immédiatement après, ces paroles dédaigneuses dans leur concision : « Mésalliances défendues aux deux sexes [2]. » Est-ce avec de pareilles mesures que l'on peut avoir l'ambition de prévenir l'œuvre du dix-huitième siècle, et les grands hommes eux-mêmes éprouvent-ils donc tant de difficulté à se mettre au-dessus des préjugés de leur temps !

Tel fut le caractère général de l'opposition qui se groupa autour de M. le duc de Bourgogne : elle eut, avec des intentions droites, un pressentiment remarquable des besoins et des exigences de la société moderne ; mais elle eut aussi de fortes racines dans le passé, si fortes que, même avec l'appui du génie, elle ne sut jamais s'en débarrasser. Elle hésita continuellement entre le péril, l'injustice même de se refuser à toute innovation, et le danger, non moins grand à ses yeux, d'innover autant qu'il le fallait ; croyant échapper à l'un et à l'autre, elle tenta la conciliation impossible du droit et du privilége, du

[1] *Plans de gouvernement*, 430-434.

[2] *Plans de gouvernement*, 434.

despotisme et de la liberté; elle fonda ses spéculations sur la vertu et l'abnégation des hommes, elle oublia leurs intérêts et leurs passions. Si la Providence lui eût permis de tenter la réalisation de ses projets, elle se fût promptement aperçue de son impuissance, nous le croyons du moins, et peut-être eût-elle hâté le terrible ébranlement social qu'elle avait l'espoir de prévenir.

Au début de ce travail, on a constaté historiquement l'existence simultanée et la lutte de deux traditions en France, l'une de liberté, l'autre de servitude; arrivé au terme, on trouve rationnellement la coexistence et l'antagonisme de ces principes hostiles, non plus seulement dans la nation, mais chez certains hommes, qui cherchèrent une transition pacifique entre le monde ancien et le monde moderne, et qui auraient été dignes de la trouver, si cette transition eût été possible, si la raison humaine, dès qu'elle connaît l'étendue de ses droits, pouvait consentir à en sacrifier la moitié. C'est à ce point de vue que M. le duc de Bourgogne, M. de Saint-Simon et l'archevêque de Cambrai ont semblé curieux à étudier. A côté d'eux se placent, d'une part, un homme qui, rejetant leurs essais de transaction, veut ressusciter et maintenir les iniquités les plus manifestes du passé, c'est M. de Boulainvilliers; de l'autre, une génération qui, dans le passé, va tout renier, tout combattre, tout détruire : c'est le dix-huitième siècle dont l'esprit se révèle, on a essayé de le prouver, du vivant même de Louis XIV. M. de Boulainvilliers et le dix-huitième siècle, voilà les deux termes extrêmes, voilà ce que Fénelon, Saint-Simon, le duc de

Bourgogne auraient voulu concilier et faire vivre en paix : louable, mais chimérique entreprise!

Lorsqu'une mort prématurée eut frappé M. le duc de Bourgogne, Louis XIV prit connaissance des papiers que contenait la cassette de son petit-fils, et l'histoire ajoute qu'il les brûla d'une main chagrine. Sans doute la critique de son gouvernement et de lui-même avait dû le blesser vivement, mais peut-être aussi avait-il aperçu d'un coup d'œil tout ce qu'il y avait d'impossible dans ces projets et ces théories; ce qu'ils contenaient de vérité, il ne put pas le voir, aveuglé qu'il était dans les dernières années! Et pourtant la crise était imminente : la voix de M. le duc de Bourgogne, celles de Fénelon, de M. de Saint-Simon, de M. de Boulainvilliers, n'avaient pas été isolées; ces hommes-là n'étaient point des *utopistes* solitaires mettant au jour leurs rêveries; c'étaient les représentants des libertés anciennes, les précurseurs des libertés nouvelles, qui, avec des vues plus ou moins arrêtées, plus ou moins divergentes, plus ou moins intéressées, s'accordaient tous en un point : condamner le despotisme et rétablir dans le gouvernement des principes de liberté. Cet esprit français que Louis XIV avait cru immobiliser pour toujours, qu'il avait comprimé pendant un demi-siècle, reprenait ses franches allures et son libre essor. La tradition libérale et novatrice se représentait aux mémoires infidèles qui l'avaient laissée si longtemps dans l'oubli. Chacun, se mettant en quête du passé, faisait l'inventaire de ses libertés anciennes, et supputait leur accroissement dans l'avenir. L'œuvre des siècles antérieurs, interrompue par le despotisme, allait être reprise, développée, et,

dans l'ardeur de l'innovation, dans l'enivrement de l'espérance, on oubliait déjà les bienfaits du règne qui s'achevait. « Dieu seul est grand, mes frères! » disait l'orateur chrétien sur la tombe à peine fermée de Louis XIV. La philosophie plus équitable devait dire, à quelque temps de là, par l'organe de l'un de ses illustres adeptes : « La voix de la patrie redemande à la postérité, pour ce respectable et infortuné monarque, le nom de grand que son siècle s'est trop pressé de lui offrir, et le nôtre de lui disputer, qu'une éducation digne de son heureux naturel lui aurait fait donner par ses ennemis mêmes, et que, malgré son éducation, il a su mériter encore [1]. »

[1] D'Alembert, *réponse à l'abbé Millot, reçu à l'Académie française.*

Vu et lu à Paris, en Sorbonne, le 26 *septembre* 1844,
par le doyen de la Faculté des Lettres de Paris,
J.-Vict. Le Clerc.

Permis d'imprimer,

L'inspecteur général des études, chargé de l'administration de l'Académie de Paris,
Rousselle.

253820 C
38

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

MAY 24 1988

MAY 17 1988.

a39003 001095768b
DC 130 .L7M6 1844
MONTY, LEOPOLD.
M. LE DUC DE BOURGOGNE

CE DC 0130
.L7M6 1844
COO MONTY, LEOPC M. LE DUC DE
ACC# 1067214

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 08 21 1